



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-057 – Convention Territoriale Globale de Rodez 2025-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire CNAF n°2020-01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse ;

Vu la convention Territoriale Globale (CTG) du 1er Janvier 2021 arrivé à expiration le 31 décembre 2024 ;

Vu le comité de pilotage du 7 mai 2025 réunissant la ville de Rodez et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en vue de signer une nouvelle CTG pour la période 2025-2027 ;

Considérant ce qui suit :

La première CTG 2021 – 2024 à Rodez s'est progressivement mise en place. Elle a nécessité du temps, des ajustements, et surtout, elle a permis de renouveler dans le temps le nouveau cadre de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse, davantage centré sur le financement des services, pour entrer dans une logique stratégique, fondée sur une démarche partenariale construite collectivement.

Cette CTG établit un cadre stratégique et opérationnel destiné à mieux coordonner les actions des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Elle s'organise autour de trois grandes priorités, issues d'un diagnostic partagé : La petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale.

Aujourd'hui, pour la Ville, la CTG représente bien plus qu'une simple convention. Elle incarne un partenariat solide avec la CAF, un outil structurant de coordination des politiques locales, et un levier de développement territorial.

La dynamique engagée permet de renforcer et structurer notre politique en direction des familles routhénoises, en dotant la collectivité d'un cadre de pilotage pluriannuel cohérent.

Reposant sur une démarche de co-construction et d'évaluation partagée, la CTG mobilise l'ensemble des partenaires : la collectivité, les institutions, le tissu associatif et les citoyens.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-057

À travers cette convention, la Ville s'engage à développer des actions structurantes et inclusives, en phase avec les dynamiques locales et au plus près des réalités de terrain.

La signature de la CTG 2025-2027 marque ainsi une étape majeure dans la politique sociale locale de Rodez, portée en collaboration étroite avec la CAF, au service de l'intérêt général et du bien-être des familles autour des trois grandes orientations stratégiques retenues par le Comité de pilotage en continuité de la 1ère CTG :

- consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie ;
- renforcer la qualité et la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
- conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de fragilisation.

La CTG entrera en vigueur de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2025 et prendra fin au 31 décembre 2027.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité par 35 voix pour :

- approuve la CTG 2025-2027 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la CTG 2025-2027 avec la CAF de l'Aveyron ainsi que tout autre document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÈDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 27 juin 2025

Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025057-DE
Reçu le 27/06/2025



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2025 - 2027

CAF DE L'AVEYRON



VILLE DE RODEZ



Cette présente Convention Territoriale Globale est signée entre :

La Caisse des Allocations familiales de l'Aveyron,

Représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Calvet, et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après désignée « la Caf de l'Aveyron » ;

Et :

La Ville de Rodez,

Représentée par son Maire, Monsieur Christian TEYSSÉDRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 23 Juin 2025 ;

Ci-après dénommée « la Ville de Rodez ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Rodez en date du 20 Juin 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

La première Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Ville de Rodez arrivera à son terme fin 2024. Engagée en octobre 2020, cette démarche de concertation, menée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et les acteurs locaux, a permis de structurer un cadre d'action commun autour de thématiques essentielles : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique. Pilotée par un cabinet spécialisé (Le Crédoc), cette convention a défini les priorités d'intervention pour une durée de quatre ans, favorisant une meilleure coordination des actions et une optimisation des modes de coopération.

La CTG repose sur un diagnostic partagé, tenant compte des schémas départementaux en vigueur (services aux familles, animation de la vie sociale, lutte contre la pauvreté, etc.). Elle permet de situer le territoire en fonction de plusieurs critères :

- Ses spécificités et caractéristiques locales,
- L'offre existante en matière d'équipements et de services aux familles,
- Les priorités d'intervention sur les bassins de vie,
- Les objectifs communs en matière de développement et de coordination,
- Le rôle et l'implication des différents partenaires.

Ces analyses, détaillées dans le diagnostic territorial et le plan d'actions annexés à la convention, servent de base pour adapter les interventions aux réalités locales.

Dans cette dynamique, et afin de poursuivre et renforcer les actions engagées, la Caf de l'Aveyron et la Ville de Rodez souhaitent renouveler leur engagement à travers une nouvelle Convention Territoriale Globale. Cette démarche permettra d'assurer une continuité dans l'accompagnement des familles et de répondre aux évolutions des besoins du territoire.

Le **Service Public de la Petite Enfance**, mis en place au 1er janvier 2025, incarne une ambition forte de l'État visant à garantir une offre d'accueil pour les jeunes enfants qui soit accessible, adaptée, de qualité et répondant à la diversité des besoins. Il s'inscrit dans le cadre de la **COG 2023-2027** de la branche Famille, qui soutient les familles tout au long de la vie.

Cette politique répond à des enjeux majeurs : **réduction des inégalités, égalité professionnelle et entre les sexes, soutien à l'emploi parental, inclusion, et développement de l'enfant**. Elle doit cependant surmonter plusieurs défis : **pénurie de professionnels, déclin du nombre d'assistants maternels, disparités territoriales et financières, et fragilité des structures associatives**.

Les **Caf**, premier financeur du secteur, jouent un rôle central dans la structuration de ce service public, notamment via les **Conventions Territoriales Globales**. La loi du 18 décembre 2023 renforce cette dynamique en instaurant une **autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant dans chaque commune**.

Enfin, la branche Famille poursuit son engagement universel en faveur de l'accueil, de l'accompagnement des familles, de la conciliation vie professionnelle/vie familiale et de la lutte contre la pauvreté.

Ses quatre missions principales sont :

- Aider à concilier vie familiale, professionnelle et sociale ;
- Soutenir la parentalité et le développement de l'enfant ;
- Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle ;
- Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement des familles.

Les Caf collaborent étroitement avec les collectivités locales, acteurs clés des politiques familiales et sociales, pour adapter leur action aux besoins des territoires, en constante évolution.

Dans cette logique, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue une démarche partenariale stratégique visant à maintenir et développer les services aux familles. Fondée sur un diagnostic partagé, elle définit un plan d'actions adapté aux spécificités locales. Véritable levier d'investissement social et territorial, la CTG permet d'optimiser les interventions des acteurs et d'améliorer l'accès aux équipements et services destinés aux familles.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- ✓ D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- ✓ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ✓ De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexes 2 et 5) ;
- ✓ De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 2).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf de l'Aveyron, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Ville de Rodez concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie,
- Favoriser l'accès aux droits.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La Ville de Rodez met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent le soutien aux services et équipements dans les champs de :

- la petite enfance,
- de l'enfance,
- de la jeunesse,
- du handicap,
- de la parentalité,
- de l'animation de la vie sociale,
- de l'accès aux droits.



ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Soutenir la fonction parentale et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée d'Animation de la Vie Sociale ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

Favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et l'accès aux droits.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- **-Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie,**
- **-Renforcer la qualité et la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse,**
- **-Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de fragilisation.**

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Aveyron et la Ville de Rodez s'engagent à maintenir les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 5. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties ont mis en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf de l'Aveyron et de la Ville de Rodez.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées participent à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est copiloté par la Caf de l'Aveyron et la Ville.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties et/ou le logo de la CTG validé par le Copil.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions (et au moins annuellement).

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 2 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le projet Ctg figurant en annexe.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'une durée de trois ans est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

✓ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

✓ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

✓ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

✓ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf de l'Aveyron.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Rodez,

Le/...../.....

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf de l'Aveyron		La Ville de Rodez
Le Directeur Stéphane BONNEFOND	La Présidente Madame CALVET	Le Maire Christian TEYSSÉDRE

PROJET

Trois orientations stratégiques ont été retenues par le Comité de pilotage de la démarche en continuité de la 1ere convention territoriale Globale

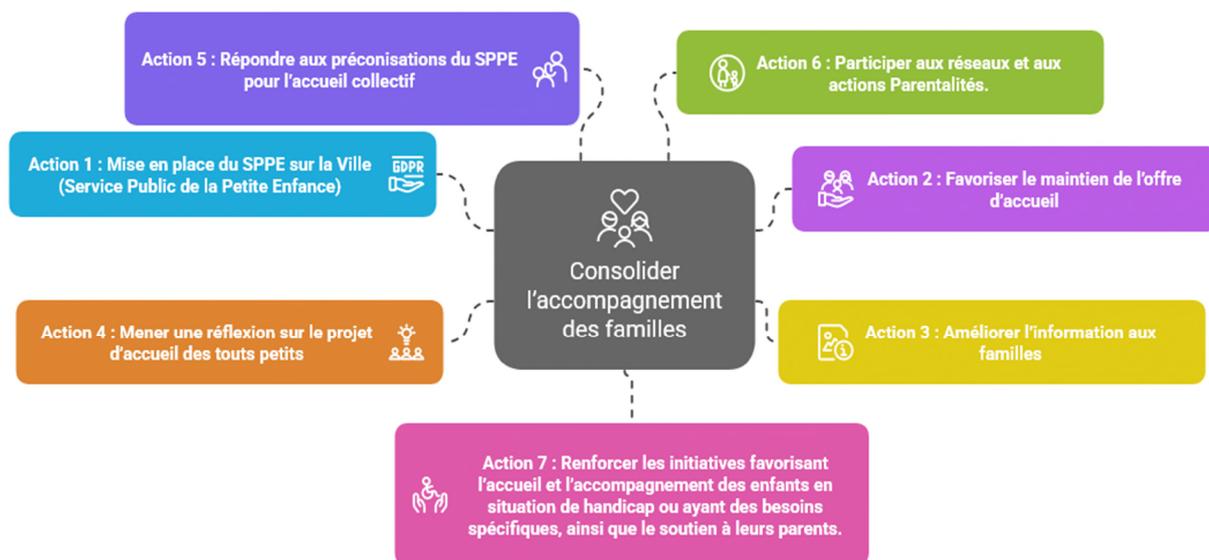
Orientation 1 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

- Action 1 : Mise en place du SPPE sur la Ville (Service Public de la Petite Enfance)
- Action 2 : Favoriser le maintien de l'offre d'accueil individuel
- Action 3 : Améliorer l'information aux familles
- Action 4 : Mener une réflexion sur le projet d'accueil des tout-petits
- Action 5 : Mieux adapter l'offre d'accueil collective
- Action 6 : Participer aux réseaux et aux actions Parentalités.
- Action 7 : Renforcer les initiatives favorisant l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, ainsi que le soutien à leurs parents.

Orientation 2 : Renforcer la qualité et la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse

- *Action 8 : Assurer le suivi du PEDT*
- *Action 9 : Favoriser l'accession aux formations BAFA et BAFD*
- *Action 10 : Favoriser la participation et l'engagement des jeunes*
- *Action 11 : Mobiliser les dispositifs financiers en faveur de la jeunesse pour structurer la politique jeunesse de la ville.*
- *Action 12 : Vers un réseau jeunesse*

Consolidation de l'Accompagnement des Familles et faciliter leurs parcours de vie



Orientation 3 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de fragilisation

- *Action 13 : Repenser les structures Maisons de quartier*
- *Action 14 : Faciliter la mise en réseau des acteurs qui œuvrent en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.*
- *Action 15 : Créer les conditions favorables au développement d'un Espace de Vie*
- *Action 16 : Développer les stratégies d'« aller-vers »*

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 2 : PLAN D’ACTIONS 2025 – 2027	2
Orientation 1 : Consolider l’accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie.....	3
Action 1 : Mise en place du SPPE sur la Ville	3
Action 2 : Favoriser le maintien de l’offre d’accueil individuel et les projets d’installation de nouvelles assistantes maternelles	5
Action 3 : Améliorer l’information et l’orientation des familles.....	8
Action 4 : Poursuivre la réflexion sur le projet d’accueil des tout-petits (moins de 3 ans) à l’école...	10
Action 5 : Répondre aux préconisations du SPPE pour l’accueil collectif	12
Action 6 : Favoriser l’ensemble des actions autour de la parentalité	14
Action 7 : Renforcer les initiatives favorisant l’accueil et l’accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, ainsi que le soutien à leurs parents.	16
Orientation 2 : Renforcer la qualité et la structuration des actions menées en direction de l’enfance et de la jeunesse	18
Action 8 : Assurer le suivi du PEDT.....	18
Action 9 : Favoriser l’accession aux formations BAFA et BAFD.....	21
Action 10 : Favoriser la participation et l’engagement des jeunes.....	23
Action 12 : Vers un réseau jeunesse.....	28
Orientation 3 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de fragilisation.....	32
Action 13 : Repenser les structures Maisons de quartier.....	32
Action 14 : faciliter la mise en réseau des acteurs qui œuvrent en faveur de l’accès aux droits et de l’accompagnement des publics en situation de vulnérabilité	35
Action 15 : Créer les conditions favorables au développement d’ Espaces de Vie Sociale.....	38
Action 16 : Développer les stratégies d’« aller-vers ».....	40
ANNEXE 3	42
MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL.....	42
ET SUIVI DE LA CTG	42
ANNEXE 4	45
EVALUATION	45
ANNEXE 5	46
LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE ET LA CAF DANS LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE	46
ANNEXE 6	47
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RODEZ	47
EN DATE DU 23 JUIN 2025	47

Trois orientations stratégiques ont été retenues par le Comité de pilotage de la démarche en continuité de la 1ere convention territoriale Globale

PROJET

Orientation 1 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

Action 1 : Mise en place du SPPE sur la Ville

Contexte, Problématique	<p>La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant au 1^{er} janvier 2025 avec la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).</p> <p>Le SPPE vise à construire une politique d'accompagnement global pour répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents : mode d'accueil, propositions d'accompagnement spécifique pour les enfants ne présentant pas de mode d'accueil formel et un accompagnement à la parentalité.</p> <p>L'article 17 de la loi du plein emploi crée une compétence obligatoire au niveau du bloc communal. Les communes deviennent autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant et à ce titre, exercent des missions en fonction de leur taille.</p> <p>Pour toutes les AO :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponible sur leur territoire- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents <p>Pour les AO de plus de 3500 habitants, 2 missions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Planifier au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil- Soutenir la qualité des modes d'accueil <p>Les AO de plus de 10 000 habitants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil- Avoir un RPE sur leur territoire <p>L'article 18 de la loi du plein emploi permet au maire d'émettre un avis conforme sur l'opportunité d'installation d'un mode d'accueil de droit privé sur son territoire. Cet avis lui permet de disposer d'un levier supplémentaire permettant de développer une offre d'accueil correspondant aux besoins et aux attentes des familles de la commune.</p> <p>Tous ces attendus sont déclinés dans les différentes fiches actions avec les textes parus et qui seront amenées à évoluer avec la parution de nouveaux décrets et arrêtés.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un diagnostic petite enfance sur la Ville.• Mener une veille sur les évolutions réglementaires• Réaliser un document évolutif
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Ensemble des partenaires et acteurs de la petite enfance• Elus et direction générale de la Ville
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Etude des documents du ministère des solidarités, de l'autonomie de l'égalité entre les femmes et les hommes, Identifier les préconisations du SPPE et adapter le fonctionnement, la communication et les actions à mener.• Elaboration d'un document synthétique reprenant l'état des lieux et les attendus du SPPE.
Moyens matériels, humains et	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.

financiers	
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance
Echéancier	<u>Dès 2025</u> : Elaborer l'état des lieux en lien avec le SPPE <u>Durant toute la CTG</u> : Mise à jour du document de travail et prioriser les actions à mettre en place. Travailler en lien avec le service communication sur un outil visuel, dynamique et accessible
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation du document de travail par tous.

Missions posées par la loi	Etat des lieux sur la Ville	Axes de travail	Evolutions règlementaires à venir
Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil disponibles sur le territoire.	Données état civil Statistiques du service petite enfance	Questionnaire aux familles	
Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents	Création d'un flyer présentant tous les modes d'accueil de la ville en 2023 Rendez-vous individuels proposés à la MDE et au RPE pour informer les parents	Développer des actions d'aller-vers pour assurer l'accessibilité de l'information auprès des familles qui sont les plus éloignées des canaux d'information traditionnels. Travail avec le service communication de la Ville (visibilité sur le site de la Ville, vidéos...)	Nouveau référentiel des Relais Petite Enfance attendu pour le deuxième semestre 2025.
Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil	Commission d'attribution des places pour les structures petite enfance de la Ville Accueil d'enfants en situation de handicap grâce à la présence de la RSAI	Développement de dispositifs souples, hybrides pour les familles les plus éloignées des modes d'accueil et/ou en situation de précarité : par exemple création de places AVIP (partenariat avec France Travail déjà engagé). Développer des dispositifs de préscolarisation (classe passerelle, TPS)	
Planifier au vu du recensement des besoins le développement des modes d'accueil	Diagnostic mis à jour pour le renouvellement de la CTG	Utiliser les données récoltées par l'observatoire départemental de la petite enfance	
Soutenir la qualité des modes d'accueil	Formations continue, journée pédagogique proposées aux agents de la Ville.	Elaboration d'un socle de compétences commun à l'ensemble des professionnels du secteur Ex : organisation de conférences, de formation communes, organisation de semaines thématiques pour tous les accueils	Décret relatif au contenu et modalités d'évaluation de la qualité et aux indicateurs de suivi de l'activité des EAJE
Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre	Renouvellement de CTG en cours		Décret relatif au contenu du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil des autorités organisatrices
Avoir un RPE	Equipement présent sur la ville depuis 2003	Attente des nouvelles missions Développement d'un guichet unique	Décret relatif aux missions des relais petite enfance

Action 2 : Favoriser le maintien de l'offre d'accueil individuel et les projets d'installation de nouvelles assistantes maternelles

Contexte, Problématique

1 - RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Le soutien et la pérennisation de l'accueil individuel à Rodez étaient au cœur de la précédente Convention Territoriale Globale (CTG). Entre 2016 et 2019, le nombre d'assistantes maternelles agréées est passé de 70 à 56, et celles en activité de 53 à 46. La demande d'accueil a également chuté de 17 % entre 2018 et 2019.

Facteurs identifiés de la diminution de l'offre :

Départs et mobilité : en 2019, 8 assistantes maternelles ont cessé leur activité (retraite, suspension d'agrément, déménagement). Les jeunes professionnelles ne s'installent pas durablement sur la ville, préférant la périphérie.

Sous-activité choisie : les assistantes maternelles réduisent volontairement leur charge de travail, limitant les horaires et les jours d'accueil.

Vieillesse du secteur : en 2019, 66 % des assistantes maternelles avaient 50 ans et plus, et depuis 2024, une quinzaine ont atteint l'âge de 62 ans, risquant d'aggraver la pénurie.

Enjeux identifiés :

Baisse du renouvellement : en moyenne, 9 assistantes maternelles arrêtent chaque année pour un seul nouvel agrément délivré.

Désintérêt pour le métier : manque de reconnaissance, rémunération faible, isolement, lourdeurs administratives et difficulté à concilier vie personnelle et professionnelle.

Faible développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) malgré un intérêt croissant, nécessitant un accompagnement spécifique.

Besoin non satisfait de garde ponctuelle : 58 % des parents souhaiteraient un service de baby-sitting, mais l'offre actuelle est peu structurée et souvent informelle.

2 - ACTIONS REALISEES

- Adoption par le conseil municipal d'une prime à l'installation pour les nouveaux agréments sur la Ville d'un montant de 1000€ pour un premier agrément et 500€ à son premier renouvellement. Cette mesure a été prise pour renforcer l'attractivité du territoire et vient en complément des aides de la CAF.
- Campagnes d'affichage sur la promotion du métier : affichage sur l'ensemble des lieux publics de la Ville et Aribus.
- Rapprochement avec les services du département sur la promotion du métier : prise de contact avec la PMI, participation aux rencontres initiés par le département dans le cadre du SDSF.
- Travail partenarial avec France Travail : Organisation d'une rencontre avec les demandeurs d'emploi pour valoriser le métier et valoriser l'action du RPE.
- Favoriser l'installation d'une MAM : Prise de contact avec de nombreux organismes pour la recherche d'espaces adaptés sur la Ville. (OPH, Ecoles, Bâtiments municipaux, Banque de France...) Intégration d'un projet petite enfance dans le cadre de la rénovation de l'Ephad St Cyrice (Etude de faisabilité en lien avec les services techniques, rencontre avec la PMI,

Inscription dans le cahier des charges de l'AMO du CCAS) Prise de contact du RPE avec des candidates à l'installation d'une MAM (6 personnes intéressées pour un projet sur la Ville)

- Organisation annuelle de temps de rencontre avec des jeunes inscrits dans un parcours de formation BAFA. (Présentation des métiers de la Petite enfance)

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

Depuis le 1^{er} Janvier 2025 le SPPE est entrée en vigueur, la commune est devenue autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La commune de Rodez répond déjà à l'un des objectifs et est doté d'un RPE. Cette fiche action rejoint l'objectif de « Recensement des besoins et développement de l'offre d'accueil ».

Contexte actuel :

Actuellement, la ville dispose de 123 places d'accueil théoriques, mais seulement 93 sont réellement disponibles, contre 157 en 2018. Le bilan d'activité du RPE pour l'année 2024 met en évidence les mêmes difficultés que les années précédentes, notamment :

- Constat d'une continuité dans le choix de la sous-activité par les assistantes maternelles : En fin de carrière, certaines assistantes maternelles réduisent leur activité en limitant le nombre d'enfants accueillis. Elles sélectionnent également leurs contrats en privilégiant des accueils sur quatre jours sans le mercredi, avec des horaires ne dépassant pas 17h30-18h. De plus, elles favorisent l'accueil d'enfants âgés de plus d'un an (moins de contraintes physiques et organisationnelles). Cette situation contraint les parents à accepter les places disponibles sans pouvoir réellement choisir leur mode de garde, les poussant parfois à recourir à des solutions de dépannage informelles, voire au travail non déclaré, avec les risques que cela implique pour la qualité de l'accueil.
- Un faible renouvellement des agréments : En 2024, 3 agréments ont été délivrés. Seule une des AM a exercé, une autre a choisi de commencer son activité en 2025, la dernière a déménagé et commencé une formation auxiliaire de puériculture et 1 agrée en 2023 a débuté en 2024. La campagne de promotion du métier, menée par la Ville, a néanmoins suscité un intérêt : 16 candidats à l'agrément se sont renseignés auprès du relais en 2024 contre 7 en 2023.
- On continue d'assister à un vieillissement des AM, et à un non renouvellement. 64% des AM ont 50 ans et plus. Aucune AM n'a moins de 30 ans.
- l'absence de projets de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) : Bien qu'en 2023, quatre personnes aient sollicité l'animatrice du RPE pour s'informer sur la création d'une MAM, aucun projet n'a encore abouti à ce jour. Ces initiatives en sont encore à leurs prémices et nécessitent un accompagnement spécifique pour se concrétiser.

Comme sur l'ensemble du territoire, la situation de l'accueil individuel à Rodez reste donc préoccupante et appelle à des actions renforcées pour garantir une offre adaptée aux besoins des familles. Ces actions doivent être portées collectivement et de façon concertée. Toutes les actions menées sur la précédente CTG vont être reconduites.

Objectifs opérationnels

- Faire connaître les métiers de la petite enfance et susciter des vocations
- Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) tant auprès des familles que de potentiel candidat(e)s à l'agrément
- Faciliter l'installation de projets de MAM (Maisons d'assistants Maternels)
- Développer le nombre d'agréments sur la Ville.

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant(e)s maternel(le)s • Candidat(e)s à l'agrément • Familles • Relais petite enfance • Partenaires de la CTG
Contenu	<p>Maintenir le partenariat engagé avec France Travail pour développer des actions spécifiques en direction des personnes qui pourraient être intéressées par les métiers de la petite enfance. Organisation à minima de deux événements d'information par an. Deux événements ont été organisés à un mois d'intervalle en mars et avril 2025, ils ont réuni à chaque fois une dizaine de participants. Avec la liste des participants, un suivi va être assuré auprès des RPE de l'agglomération et de la PMI pour évaluer le devenir des potentiels candidats.</p> <p>Poursuivre une campagne de communication « grand public » auprès des parents et de potentiels candidats aux métiers de la petite enfance :</p> <p>Développer une campagne de communication tout au long de la durée de la CTG : articles dans les canaux de communication de la ville et de ses partenaires (témoignages, valorisation d'expériences d'autres territoires, ...), contribution au temps fort départemental inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, pour mettre en valeur ce métier (avantages, points forts, intérêt pour les professionnels(le)s et les parents.)</p> <p>Crèche familiale : Ajuster le mode de fonctionnement.</p> <p>Continuer à travailler sur l'installation de projets de MAM (Maisons d'Assistants Maternels) : mise à disposition de locaux / proposition de locaux à loyers modérés pour faciliter ces installations (des aides qui pourraient être conditionnées à la prise en compte des besoins spécifiques des familles : horaires atypiques, enfants en situation de handicap,)</p> <p>Travail partenarial avec les fédérations d'éducation populaire pour développer un stage d'approfondissement BAFA « petite enfance »</p> <p>Suivi attentif des décrets relatifs aux missions des RPE et celui relatif au contenu du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil dans le cadre de la mise en place du SPPE et du nouveau rôle de la Mairie en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.</p>
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance
Echéancier	<p><u>Dès 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication. - Maintenir la coopération avec France Travail. - Travail sur la mise en place du BAFA. <p><u>Sur toute la durée de la CTG :</u> Accompagnement de projets de MAM</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de couverture de la demande d'accueil petite enfance par l'accueil individuel des assistantes maternelles • Evolution du nombre de candidat(e)s à l'agrément et du taux de renouvellement des assistantes maternelles sur Rodez • Développement de projets de MAM • Evolution de la mobilisation des primes à l'installation des assistantes maternelles (Mairie, Caf) et de l'aide au démarrage des MAM. • Nombre de stagiaires inscrit dans le parcours de formation BAFA « petite enfance »

Action 3 : Améliorer l'information et l'orientation des familles.

Contexte, Problématique	<h3>1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG</h3> <p>Les services d'accueil et d'orientation des familles visent à faciliter l'accès aux ressources répondant à leurs besoins, mais le diagnostic de la CTG révèle des marges d'amélioration importantes. Dans le domaine de la petite enfance, une grande partie des parents de jeunes enfants (51% pour les moins de 3 ans et 48% pour les 3-6 ans) ont rencontré des difficultés à trouver un mode d'accueil adapté à Rodez, tandis que 44% peinent à obtenir des informations sur les aides financières. Les services de soutien à la parentalité sont également méconnus : seuls 31% des parents en ont bénéficié, et 44% déclarent n'avoir jamais entendu parler de ces ressources. Des initiatives existent (guichet unique, RAM, professionnels de santé, forum Naissance, etc.) pour informer et accompagner les familles, mais l'absence d'un outil centralisant l'ensemble des offres à Rodez complique l'orientation. L'information reste fragmentée et souvent non filtrée, ce qui rend son accès difficile.</p> <p>Les partenaires de la CTG doivent structurer l'information, améliorer la visibilité des ressources et organiser des parcours d'accompagnement plus clairs en s'appuyant sur les relais existants, comme le Relais Petite Enfance, dont les missions ont été renforcées au niveau national.</p> <h3>2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG</h3> <p>Elaboration et diffusion de la plaquette présentant tous les modes d'accueil de la ville Développement des missions du RPE</p> <h3>3 – EVOLUTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES</h3> <p>L'entrée en vigueur du SPPE au premier janvier 2025 amène à renforcer l'accompagnement et l'information des parents et des futurs parents. Une phase de diagnostic sur 2025 permettra d'articuler les actions déjà engagées et celles préconisées dans le cadre du SPPE. Une vigilance sera portée sur les éventuelles évolutions réglementaires.</p>
Objectifs Opérationnels	<p>Améliorer l'information des familles sur les ressources existantes Elargir les publics qui fréquentent / mobilisent les actions/ services aux familles, et faciliter l'accès aux services Lutter contre les inégalités d'accès à une solution d'accueil</p>
Public cible	<p>Futurs parents Familles de Rodez et parents de jeunes enfants en particulier Partenaires institutionnels et associatifs de la CTG</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Etude des documents du ministère des solidarités, de l'autonomie de l'égalité entre les femmes et les hommes, Identifier les préconisations du SPPE et adapter le fonctionnement, la communication et les actions à mener.• Elaboration d'un Guide d'information sur l'offre globale à destination des parents de jeunes enfants (loisirs, culture, santé...), et valorisant les démarches d'information existantes (réunions d'info maternité, forum naissance,...) : outil papier et numérique (actualisation du site Internet de la Ville, valorisation du site du Réseau Parents Aveyron et du site monenfant.fr).• Amener les acteurs de la petite enfance à mener un travail collaboratif dans le but de développer des actions de valorisation Ex : « Journée des familles » qui peut proposer :<ul style="list-style-type: none">○ Des stands tenus par les différents acteurs du territoire qui proposent une offre à destination des familles sur Rodez○ Des ateliers, activités ludiques et conviviales dédiés aux parents et aux enfants→ Les familles seront informées et mobilisées via le relais des acteurs du territoire, une information auprès des allocataires Caf/Msa (requête sur la base allocataires)

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'évolution des missions du RPE (cf nouveau référentiel en cours d'élaboration) • Développer de nouveaux outils de communication (Portail familles (Abélium) / Site internet de la Ville...)
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance
Echéancier	<p><u>Dès 2025</u> : Elaborer une feuille de route en lien avec le SPPE / Mise en place de la nouvelle version du logiciel Abélium.</p> <p><u>2026</u> : Elaboration d'un guide</p> <p><u>2027</u> : Organisation de la journée des familles</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Effectivité de la création du Guide d'information</p> <p>Partenaires impliqués dans l'organisation et/ou participants à la Journée des Familles : nombre et missions des partenaires impliqués</p> <p>Nombre de familles participantes et recueil d'éléments de profil : âge des enfants (sans exclure les futurs parents...), origine géographique, ...</p> <p>Degré de satisfaction des familles</p> <p>Evolution du nombre de familles sollicitant le Relais Petite Enfance et taux de satisfaction de ces familles sur le service apporté</p>

Action 4 : Poursuivre la réflexion sur le projet d'accueil des tout-petits (moins de 3 ans) à l'école

Contexte,
Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Une réflexion a été menée en 2020-2021 entre la Ville et les services de l'Education Nationale pour renforcer la qualité de l'accueil proposé aux tout-petits sur la Ville et mieux accompagner les parents dans cette phase de transition.

Cette réflexion visait à apporter une cohérence au sein des écoles de la ville, et à travailler un projet avec les équipes enseignantes et la famille qui s'appuie sur les besoins de l'enfant et sa capacité à intégrer l'école. Il s'agissait également de mieux communiquer avec les parents qui peuvent être en questionnement sur le moment où l'enfant va pouvoir faire sa rentrée.

Un dispositif a été travaillé entre l'Education Nationale et le service éducation de la Ville.

(Trois documents éducation nationale ont été produits dans le cadre de cette démarche.

- Un document pour l'école, lui permettant de structurer l'accueil de ces élèves ;
- Un contrat d'accueil pour chaque enfant ;
- Un flyer destiné aux familles : fondé sur les besoins de l'enfant et une explication sur les conditions à réunir pour que l'enfant puisse être accueilli dans de bonnes conditions (en fonction des places disponibles)

Il s'agit d'approfondir la réflexion entre la famille, l'école et les structures petite enfance, de manière à faciliter les transitions entre les différents modes d'accueil de l'enfant, mais aussi travailler sur les différentes phases intermédiaires par lesquelles l'enfant devra passer avant une scolarisation pleine et entière, de manière à s'adapter à l'évolution des besoins de l'enfant, plutôt que de les mettre d'emblée à l'école sur des journées/semaines entières.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

- Rencontres annuelles entre les directrices d'école et service petite enfance.
- Travail de passerelle et d'interconnaissance entre la maison de l'enfance et l'école Cambon.

3 – EVOLUTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Nous constatons que deux enjeux distincts émergent aujourd'hui :

Accueil des enfants de 2 à 3 ans : L'Éducation nationale encourage leur intégration en école maternelle, mais leur présence dans des classes classiques peut poser des difficultés aux enseignants.

Blocage des places en crèche : De plus en plus d'enfants de 3 ans restent en crèche jusqu'à leur entrée en maternelle en septembre, limitant ainsi la disponibilité des places pour les plus jeunes.

Une réflexion est nécessaire afin d'adapter l'offre d'accueil collectif aux besoins spécifiques des enfants de 2 à 3 ans. (Classe TPS, Jardin d'enfants,)

Le SPPE devra être pris en compte dans cette nouvelle CTG notamment sur l'objectif de renforcer l'accessibilité des modes d'accueil en développant des dispositifs de préscolarisation.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'action concertée des services de la Ville et de l'Education Nationale, en lien avec les parents, pour favoriser l'accueil des Tout-Petits à l'école • Faciliter les transitions entre les différents modes d'accueil de l'enfant • Cibler les enfants à intégrer aux dispositifs adaptés • Améliorer la communication entre l'école, la Ville et la famille • Travailler sur l'aménagement de l'espace des écoles pour répondre aux besoins de ces enfants • Faciliter la montée en compétences des équipes autour de ces accueils
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles publiques du Ruthénois • Structures et professionnel(le)s de la petite enfance • Parents d'enfants de 2 ans
Contenu	<p>Au vu du constat effectué sur cette première CTG, un questionnement sur la continuité et l'efficience de cette fiche action tel qu'elle a été élaborée.</p> <p>Sur la question de la Passerelle, il paraît intéressant de la présenter aujourd'hui dans le PEDT qui doit être signé en 2025. De plus le service petite enfance va renforcer cette action en fléchant un poste d'EJE pour accompagner les enfants des crèches vers l'école maternelle.</p> <p>Le questionnement posé sur cette première CTG amène le Comité technique à s'intéresser à la création d'une structure d'accueil type jardin d'enfants pour proposer une alternative à la scolarisation.</p>
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance/ enfance jeunesse.
Echéancier	2025 - 2027 :
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'enfants scolarisés. - Création d'une nouvelle structure adaptée à cette tranche d'âge.

Action 5 : Répondre aux préconisations du SPPE pour l'accueil collectif

Contexte,
Problématique

1 - RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Préconisation SPPE :

- Recenser les besoins de l'enfant de moins de 3 ans et de leur famille en matière de service aux familles et de mode d'accueil.
- Planifier au vu du recensement des besoin le développement des modes d'accueil.
- Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil.
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.
- Obligation de rendre un avis avant l'ouverture de toute nouvelle structure.

Etat des lieux sur la ville :

Trois accueils collectifs sont gérés par la Ville représentant 147 places (Quartiers Centre-Ville et Bourran)

Un accueil familial géré par la Ville représentant 12 places (1Centre Ville et 3 Gourgan)

Un multi-accueil géré par la Caf représentant 22 places dont 2 places AVIP Quartier de St Eloi)

Une micro-crèche gérée par Famille Rurale représentant 12 places (Quartier Bel Air)

Deux micro-crèches privées représentant 24 places (Quartiers Faubourg et Gourgan)

La Ville a reçu une demande pour l'implantation d'une troisième micro-crèche privée en 2025. Conformément à la note de la DGCS et dans l'attente d'un arrêté, une procédure est en train de se mettre en place pour répondre à ce type de demandes. Une commission a été créé (DG / Elus / CC / Référent thématique) et sera chargé d'examiner le dossier et de préparer les éléments pour que le conseil municipal puisse statuer.

Actuellement, l'adéquation des besoins entre l'offre et la demande est légèrement déséquilibrée : en 2024 sur le service petite enfance 10 demandes de familles n'ont pas pu être satisfaites. A ce chiffre s'ajoute les demandes en horaires élargis non satisfaites, le décalage entre le souhait initial des familles et une proposition de places faite plusieurs mois plus tard.

Un schéma d'orientation a été présenté en 2024 permettant d'engager une réflexion globale sur l'offre d'accueil. Il prévoit notamment le déménagement de la Maison de l'Enfance incluant un redéploiement des structures sur plusieurs quartiers de la ville, une réflexion sur la réponse aux besoins d'accueil en horaires élargis.

Une analyse régulière de l'adéquation entre les besoins des familles et les réponses apportées permettra d'adapter l'offre :

- réflexion sur la création d'une structure adaptée pour les enfants de 3 ans non scolarisés
- création de places AVIP : En 2025 LA directrice départementale de France travail et le service petite enfance de la Ville ont entrepris une expérimentation lors du Salon TAF de Rodez. 3 Places avaient été réservé pour participants au salon. Cette première prise de contact a permis de lancer une réflexion plus globale sur la création de places AVIP.

	<p>- réflexions en cours sur la création d'une structure en horaires élargis avec plusieurs partenaires : Palaïos, ASSAD, Altriane, Hôpital Ste Marie.</p> <p>L'analyse des besoins pourra s'appuyer sur les données recueillies grâce à la mise en place en juin 2025 d'un observatoire de la petite enfance dans le cadre de SDSF.</p>
Objectifs Opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'offre à la réalité du territoire : mener et présenter une étude de besoins. • Poursuivre la dynamique locale en lien avec les préconisations nationales du SPPE (qualité d'accueil dans les structures petite enfance, actions en direction des publics les plus éloignés des modes d'accueil / en situation de précarité...) • Mener une réflexion sur le déménagement de la Maison de l'enfance
Public cible	<p>Familles Ruthénoises</p> <p>Professionnels de la petite enfance exerçant dans les structures de la ville</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une Étude sur le zonage des usagers, leurs modes de déplacement - Création d'un document type carte permettant de guider les décisions futures - Répondre aux préconisations du SPPE - Etudier l'aménagement de nouvelles structures adaptées
Moyens matériels, humains et financiers	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
Pilotage	<p>Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance</p>
Echéancier	<p><u>Fin 2025</u> : mise en place du document permettant de guider les décisions futures</p> <p><u>2026</u> : Mise en place d'un groupe de travail (France travail / Caf / ML ...) pour développer des places AVIP.</p> <p><u>Durant toute la durée de la CTG</u> : Adaptation de l'offre aux besoins</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en œuvre du réseau • Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau • Nombre de participants à la journée d'interconnaissance et degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) • Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils,.....

Action 6 : Favoriser l'ensemble des actions autour de la parentalité

Contexte, Problématique	<p style="text-align: center;">1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG</p> <p>Le territoire de Rodez dispose d'une offre riche et variée en matière d'accompagnement à la parentalité, portée notamment par le Centre social Caf, les Maisons de quartier, les LAEP, la médiathèque, la Halte-Jeux, et plusieurs associations ressources. De nombreux professionnels (CAF, Département, CMPP, maternité, etc.) interviennent également à travers des actions de prévention, d'information et de soutien aux familles. Toutefois, malgré cette diversité, les actions manquent de coordination à l'échelle de la ville. En dehors de la Commission Famille du quartier Saint-Éloi, il n'existe pas de collectif parentalité structurée comme dans d'autres territoires. La mise en place d'un réseau parentalité apparaît donc comme un enjeu prioritaire pour renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions en faveur des familles dans le cadre de la future Convention Territoriale Globale.</p> <p style="text-align: center;">2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG</p> <p>Travail et signature d'une convention de partenariat CAF / Mairie Département en confiant le pilotage au centre Social. Participation active de la Ville aux groupes projets et au comité de pilotage.</p> <p style="text-align: center;">3 – EVOLUTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES</p> <p>Le réseau parentalité actuellement en place répond aux besoins de certains acteurs, mais reste insuffisamment représentatif de l'ensemble des intervenants de la Ville. La transition d'un réseau à l'échelle du quartier vers un réseau à l'échelle municipale s'avère complexe, d'autant plus que le Centre social, structure pilote du dispositif, continue d'être perçu principalement comme un acteur de quartier. Cela dit, la classification du quartier Saint-Éloi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) constitue un levier favorable, en renforçant la légitimité de cette instance de coordination locale.</p> <p>Par ailleurs, l'ouverture de la Maison des Adolescents et de la Famille en centre ville, ainsi que la relance du réseau parentalité à l'échelle départementale, invitent à réfléchir à la pertinence d'un réseau spécifiquement communal. Dans le même temps, la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) devrait favoriser une meilleure synergie entre les professionnels de l'éducation, ce qui pourrait constituer un appui stratégique pour développer des actions coordonnées en direction des parents.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Rendre visible, consolider et soutenir les dynamiques collectives déjà existantes• Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques• Fédérer les acteurs du réseau autour d'actions communes• Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et le partenariat• Apporter des outils, des ressources, de la matière aux acteurs locaux.• Approfondir certaines thématiques
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Acteurs qui œuvrent sur le champ de l'accueil et de l'accompagnement des familles• Représentants de parents

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le réseau parentalité de St Eloi. • Favoriser la coordination et la lisibilité de l'offre, en créant des temps de rencontre réguliers entre partenaires (CAF, Département, associations, Ville) • Renforcer les passerelles avec le PEDT, • Valoriser les ressources existantes (LAEP, ludothèque, CIDFF, etc.) par des projets communs et des événements territoriaux (semaine de la parentalité, forums...). • Évaluer les besoins des familles de manière régulière pour adapter les actions et assurer une meilleure mobilisation.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique petite enfance
Echéancier	<u>Début 2025</u> : mise en place du groupe de travail <u>Fin 2025</u> : finalisation de la structuration du réseau <u>2026</u> : journée d'interconnaissance
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en œuvre du réseau • Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau • Nombre de participants à la journée d'interconnaissance et degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) • Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils,.....

Action 7 : Renforcer les initiatives favorisant l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, ainsi que le soutien à leurs parents.

Contexte, Problématique

De nombreuses ressources **pour accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents** sont identifiés sur la Ville, telles que le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), le Centre Médico-Psychologique (CMP), ou le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ainsi que la Plateforme de Coordination et d'Orientation TND de l'Aveyron (PCO TND 12) qui est un nouveau dispositif départemental. La PMI est également un acteur clé qui joue un rôle important dans ce domaine tout comme le **Pôle Ressources Accueil Inclusif 12** qui accompagne par ailleurs déjà les services de la ville (Petite Enfance/ Education) pour permettre aux enfants concernés de s'épanouir dans les structures d'accueil du territoire.

En 2023, le recrutement d'une personne qualifiée au poste de référent santé et accueil inclusif pour la petite enfance a permis de structurer l'accompagnement des familles, de sensibiliser le personnel, et de renforcer le travail partenarial avec les acteurs.

Un constat met en avant les besoins importants sur le territoire de Rodez : Pour exemple, **les bénéficiaires de l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH) sont en augmentation constante** pour dépasser les 120 enfants. Leur nombre pour 1000 habitants de moins de 20 ans est largement supérieur à Rodez (...) par rapport à l'Aveyron (...) et à la France métropolitaine (24,6). La ville de Rodez accueille par ailleurs quatre dispositifs ULIS ainsi qu'une UEMA (Unité Externalisée Maternelle Autisme représentant 52 enfants,

Suite à la parution du décret n° 2025-137 du 14 février 2025 relatif à l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne, les AVS et AESH sont directement pris en charge par l'Etat depuis cette année, ce qui entraîne l'absence d'association systématique du personnel de la Ville lors des réunions ESS.

Le PRAI travaille en lien avec les structures extra-scolaires de la Ville pour accompagner les équipes, les parents et les enfants vers un accueil inclusif. Cependant, des freins ont été identifiés concernant les infrastructures accueillant ces enfants. Il a été constaté une faiblesse dans l'accueil des enfants en situation de handicap par rapport à d'autres structures de l'agglomération. Des formations auprès des agents des services petite enfance et éducation en présence des acteurs de l'accueil inclusif ont permis de repérer les attentes des personnels accueillant les enfants de la Ville

Suite aux échanges lors du comité de pilotage de la CTG, plusieurs constats ont été partagés : le nombre élevé d'enfants bénéficiant de l'AEEH, les difficultés rencontrées dans les écoles en raison du manque d'accompagnement pour les enfants atteints de troubles ainsi que l'importance de poursuivre les actions initiées par la référente santé et accueil inclusif pour la petite enfance au passage à l'école. En réponse à ces constats, le comité de pilotage a évoqué la possibilité de recruter une personne ressource dédiée à la ville. La CAF de l'Aveyron a accepté de participer à la création de ce type de poste dans le cadre de la CTG.

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des politiques d'inclusion menées à l'échelle de la ville de Rodez • Renforcer la connaissance des ressources locales par les familles concernées et les acteurs petite enfance, enfance jeunesse du territoire • Faciliter une continuité de l'accueil entre la petite enfance, le temps scolaire et le temps périscolaire et extra-scolaire, pour les enfants et jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques • Développer les partenariats entre les acteurs sociaux du territoire et les professionnels de santé, du champ médico-social • Favoriser la montée en compétence sur le sujet de l'ensemble des structures d'accueil du territoire
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques • Etablissements médico-sociaux, professionnels de santé et associations de familles • Partenaires de la CTG
<p>Contenu</p>	<p>Afin de <u>favoriser l'animation et la coordination des initiatives locales</u>, une réflexion sera menée pour étudier les possibilités d'appui sur une personne ressource – référence handicap adossée à la gouvernance de la CTG</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retracer le parcours d'un enfant avec des besoins spécifiques pour recenser l'ensemble des appuis qui peuvent être mobilisés pour les parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques et les professionnels qui œuvrent en faveur de leur accueil et accompagnement sur le Ruthénois • Recenser les besoins et freins des partenaires pour faciliter le lien et orienter les actions • Améliorer leur information sur ces ressources dans le cadre des outils/actions créés dans le cadre de la CTG (cf. Action 3) • Organiser une journée d'étude annuelle (ateliers, sensibilisation/formation) regroupant les acteurs qui œuvrent sur le champ du handicap et acteurs susceptibles d'accueillir ces enfants et jeunes sur le territoire (accueil collectif, individuel) • Travailler la continuité de l'accompagnement sur les temps scolaires, péri et extrascolaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter des temps de partage d'informations entre la collectivité, l'école et les parents sur les besoins de l'enfant, sur le rôle de chacun, les appuis possibles, ... ○ Etudier les possibilités de proposer des formations au personnel du champ péri et extra-scolaire
<p>Moyens matériels, humains et financiers</p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Pilotes : - Référent(e) thématique handicap. Chargé(e) de coopération CTG</p>
<p>Echéancier</p>	<p><u>2025</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de la Fonction référent handicap - Recensement des ressources <p><u>2026</u> : première journée d'étude (reconduite chaque année sur la durée de la CTG, en fonction de l'évaluation de la première édition)</p> <p><u>Sur toute la durée de la CTG</u> : travail de la continuité d'accompagnement sur les temps péri et extrascolaires</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en place d'une référence Handicap à l'échelle de la Ville • Evolution du nombre et du profil des participant à la journée d'étude • Taux de satisfaction des participants à cette journée (questionnaire satisfaction) • Degré de satisfaction des familles sur l'évolution de l'accompagnement proposé à leur enfant sur le territoire (questionnaire satisfaction)

Orientation 2 : Renforcer la qualité et la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse

Action 8 : Assurer le suivi du PEDT

Contexte, Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Le diagnostic partagé a mis en lumière l'opportunité pour la Ville de s'engager dans la signature d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Dans le domaine de l'enfance, les partenaires de la CTG ont exprimé leur volonté commune de renforcer la qualité et la cohérence entre les temps périscolaires et les accueils de loisirs. Plusieurs priorités se dégagent de cette réflexion :

- Répondre aux attentes des familles, des enfants et des jeunes en assurant une continuité et une cohérence éducative tout au long des différentes étapes de la vie de l'enfant.
- Accompagner et soutenir les structures éducatives implantées sur le territoire.
- Améliorer la lisibilité de l'offre éducative locale tout en valorisant sa richesse et sa diversité.
- Élaborer un projet éducatif concerté, fondé sur la participation de l'ensemble des acteurs.
- Mettre en place un suivi annuel structuré du projet afin d'en assurer l'évaluation
- Renforcer la synergie entre les accueils collectifs de mineurs, les dispositifs scolaires, périscolaires, extrascolaires, et les ressources culturelles et sportives disponibles.
- Consolider les liens avec les établissements scolaires.
- Favoriser l'appropriation du projet par tous les acteurs impliqués.

Par ailleurs, les partenaires soulignent que le manque de coordination entre les temps périscolaires et les accueils de loisirs constitue un frein à la stabilisation des équipes et limite le développement des compétences professionnelles.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

Recensement des acteurs de l'extrascolaire

Un inventaire complet des intervenants du secteur extrascolaire (clubs sportifs, associations, etc.) a été mené. Ce travail a permis d'identifier les acteurs déjà impliqués dans les écoles et d'engager un dialogue avec certains d'entre eux en vue de définir des actions concrètes dans le cadre du PEDT (cf. document PEDT)

Formation des agents périscolaires

Un cycle de formation a été mis en place de manière partenariale, à destination des agents périscolaires des écoles de la ville. Ce programme a été élaboré à partir d'un questionnaire préalable permettant de cerner les besoins de terrain.

Les partenaires impliqués dans cette démarche sont : PRAI 12, CAMPS, CMPP, SESSAD Truc Ado et le service Éducation.

La formation a principalement porté sur les troubles du comportement et les situations de handicap rencontrées par les agents dans leur quotidien professionnel.

Si l'initiative a été globalement bien accueillie, de nombreux agents ont exprimé le besoin :

- D'approfondir ces formations, notamment à travers un temps supplémentaire dédié.

- De créer un espace d'échange entre collègues, afin de partager les expériences, mutualiser les pratiques et renforcer la cohésion entre personnels travaillant sur différents sites.

Identification des besoins

À l'issue de ces actions, plusieurs besoins ont été identifiés tant du côté des agents que des partenaires :

- La nécessité de formaliser des espaces de dialogue entre les acteurs de l'école.
- Le besoin de formations collectives régulières pour renforcer les compétences des équipes.
- Le développement d'une politique éducative plus inclusive (cf. fiche action AI).

Un partenariat au service de l'école publique : CAPE

Lors de la première réunion dans le cadre de la CTG, le collectif CAPE de l'Aveyron – regroupant l'AFEV, la Ligue de l'Enseignement, les DDEN, les PEP 12, les Francas, l'OCCE et les Éclaireurs et Éclaireuses de France – a pris contact avec la Ville afin de développer une action éducative au sein d'une école. L'objectif était de mettre en lumière la complémentarité des acteurs de l'éducation populaire, reconnus comme associations complémentaires de l'école par le ministère de l'Éducation nationale.

Cette initiative a conduit le collectif à s'engager dans un plan d'actions triennal à destination de la Ville de Rodez.

Lors de la rencontre du 14 janvier 2025, plusieurs problématiques ont été soulevées, notamment le manque de lisibilité des différents temps éducatifs vécus par l'enfant au cours de sa journée – une difficulté partagée à la fois par les familles et les professionnels.

En réponse, un plan d'action couvrant les années 2025, 2026 et 2027 a été élaboré, avec pour ambition de mieux articuler ces temps éducatifs et de renforcer la cohérence des interventions au service de l'enfant.

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

Renforcer le lien entre périscolaire et extrascolaire :

La ville s'est inscrite en tant qu'à la fois prescripteur et organisateur de Colos Apprenantes depuis 2023. Un accompagnement a également été fait auprès des Francas qui a abouti à l'organisation par leurs structures d'une colo apprenante l'été 2024.

En 2024, un nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) voit le jour au sein de l'agglomération de Rodez. Le quartier Saint-Eloi-Ramadier, précédemment classé comme « quartier en veille », bénéficie désormais de ce reclassement, permettant aux acteurs du territoire de développer des projets collaboratifs financés à la fois par l'Agglomération et par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Dans ce cadre, les Francas de Rodez ont lancé un projet d'intervention sur les temps méridiens à l'école Paul Ramadier. Ce projet prévoit l'intervention d'une animatrice socioculturelle proposant des activités manuelles et artistiques, ainsi qu'un éducateur sportif. Entièrement financée par l'ANCT, cette initiative devra être envisagée dans une logique de pérennisation et de complémentarité. Une étude de faisabilité sera nécessaire pour garantir son maintien à long terme. (Cf fiche action Politique de la Ville)

	Le document PEDT doit être validé en conseil municipal en Juin 2025. Le premier COPIL s'est réuni le 28 Avril 2025 (SDJES / IEN / Représentant des directrices d'écoles / Représentant CAPE / CAF / Ville)
Objectifs Opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi annuel et favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Agents de la Collectivité du service éducation L'éducation national (professeur et directeurs d'écoles) Familles et enfants Les professionnels de l'animation Les professionnels de l'éducation populaire
Contenu	Le COPIL du PEDT se réunira 2 fois par an et sera en charge d'évaluer, d'adapter et de valider le contenu (Cf PEDT).
Moyens matériels, Humains et Financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique enfance jeunesse
Echéancier	L'échéancier est inscrit dans le Projet éducatif de Territoire
Indicateurs d'évaluation	Cf PEDT

Action 9 : Favoriser l'accès aux formations BAFA et BAFD

Contexte,
Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Mener une réflexion sur l'accès au BAFA : comment amener les jeunes à aller vers le BAFA en agissant sur le frein financier notamment :

Renouveler une proposition de formation BAFA (à l'image de l'action menée en 2019 en partenariat entre les Francas et la Ville), en élargissant les partenariats, et étudier les possibilités de faciliter l'accessibilité financière à cette formation (exemple mise à disposition des formateurs qui permet de faire baisser le prix de la formation).

Créer des partenariats entre les structures enfance jeunesse ayant des besoins de personnel et les centres de formation.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

Chaque année, la Ville alloue un budget spécifique pour permettre aux jeunes Ruthénois d'accéder au BAFA.

Lors de la première CTG, une réflexion a été engagée sur l'accessibilité à cette formation. Les fédérations d'éducation populaire ont été informées de cette démarche, et un projet proposé par les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) a particulièrement retenu l'attention. Ce projet visait à développer des sessions de BAFA au sein des lycées, permettant, via une convention, d'offrir des tarifs préférentiels aux lycéens.

Dans cette optique, la Ville a pris contact avec plusieurs établissements et a mis en relation les EEDF avec le lycée Ferdinand Foch. Cette collaboration a permis l'organisation de trois sessions de formation au sein de l'établissement : deux sessions de base et une session d'approfondissement, réunissant 71 stagiaires.

Afin d'enrichir cette formation, des acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ont été sollicités pour intervenir lors de tables rondes avec les stagiaires. Ces échanges ont offert aux jeunes une meilleure visibilité sur les débouchés dans le secteur de l'animation et ont facilité leur orientation vers des lieux de stage.

Grâce à cette initiative, les formations sont accessibles à moindre coût pour les élèves du lycée Foch, avec une prise en charge pouvant être complétée par la Ville, la CAF ou la MSA.

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

La Ville de Rodez, son agglomération et les acteurs présents du territoire disposent d'un large vivier de compétences humaines qui pourrait être mobilisé afin de proposer aux Ruthénois des sessions d'approfondissement de qualité, notamment sur des thématiques comme la petite enfance, la surveillance de baignade, l'accueil inclusif.

Le budget de la Ville consacré aux aides BAFA et BAFD passe de 4500€ à 12000€ en 2025. Le bonus Territoire de la CAF (350€ par session permet d'accompagner cette augmentation.)

<p>Objectifs Opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes et agents du service éducation dans la démarche de formation BAFA et s'assurer de leur réussite • Favoriser les liens entre stagiaires et acteurs enfance jeunesse du territoire. • Associer les acteurs enfance jeunesse dans la structuration de l'offre de stages pratiques. • Développer une information aux familles
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agents du service éducation • Jeunes de Rodez à partir de 16 ans
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une communication spécifique en lien avec les parties prenante • Mettre en place un protocole d'accompagnement des jeunes qui souhaitent rentrer dans une démarche BAFA <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un document à donner aux jeunes regroupant le parcours de la formation BAFA et les différentes modalités de financement ○ Rédiger une charte d'engagement pour les stagiaires financés ○ Rédiger un livret d'accueil du stagiaire pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi d'un stagiaire BAFA
<p>Moyens matériels, humains et financiers</p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique enfance jeunesse</p>
<p>Echéancier</p>	<p><u>Dès 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se former sur les modalités de financements personnel CAF et MSA afin de transmettre une information juste - Temps de travail avec les acteurs afin d'avoir une communication efficace et d'harmoniser les inscriptions. - Conception d'une communication spécifique sur ces actions en direction des familles - Temps de travail avec les acteurs jeunesse sur un document informant sur le parcours BAFA et les modalités de financements possible <p><u>2026 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en place de sessions sur la Ville et favoriser les échanges entre professionnels et stagiaires. - Engager un travail partenarial avec les acteurs de l'éducation populaire afin de développer des sessions de formation au service du territoire.
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de Ruthénois soutenus pour faciliter leur accession au BAFA (évolution de ce nombre sur • Nombre de formations proposées aux personnels en charge des accueils péri et extrascolaire (et taux de satisfaction de ces agents) • Evolution du nombre de personnels présents sur les accueils périscolaires ET extrascolaires • Evolution du nombre de Ruthénois soutenus pour faciliter leur accession au BAFA • Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des accueils proposés sur les temps péri et extrascolaires (questionnaire satisfaction)

Action 10 : Favoriser la participation et l'engagement des jeunes

Contexte, Problématique

1 - RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Les enquêtes montrent que 54 % des jeunes Ruthénois de 12 à 25 ans ne savent pas vers qui se tourner pour monter un projet, malgré une forte envie de s'impliquer localement, notamment chez les 6-11 ans et un tiers des 12-25 ans. Les acteurs de la CTG recommandent de renforcer la participation et l'engagement citoyen des jeunes en collaborant avec le Réseau Information Jeunesse, en rendant les ressources plus visibles, en formant les équipes, et en mobilisant les dispositifs existants (ALSH, AJ, CMJ, Service Civique). Ils insistent aussi sur l'importance de la pédagogie et de la valorisation de toutes les formes d'engagement des jeunes.

Cette participation des jeunes doit être travaillée dans la durée, pour développer le lien de confiance sur ces sujets et favoriser leur montée en compétences.

Les services de la SDJES ont travaillé entre 2022 et 2024 de façon partenariale à développer le nombre un service civique sur la ville.

2 - ACTIONS REALISEES

Gestion du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) par le service jeunesse qui a permis de développer ce dispositif qui compte 32 membres. A ce jours 4 commissions travaillent sur des projets et sont réunis 1 à 2 fois par mois.

Fin 2024, un projet de mémoire sur le 80e anniversaire de la Libération a été mené avec le soutien de l'État, du département et de la collectivité.

L'ALSH Ados (12-17 ans) : Ders temps de travail ont permis aux animateurs de s'approprier les notions de conduite de projet en vue d'accompagner les projets jeunes. (Ex : dossier travaillé avec les jeunes pour financement CAF)

Un travail de repérage a permis de recenser le travail en faveur de l'engagement des jeunes menée par les structures (AFEV, MJC, service jeunesse / Mission Locale). Un rapprochement entre les clubs jeunes de la MJC et le service jeunesse a toutefois été initié pour croiser les dispositifs et mieux valoriser ces engagements.

Organisation régulière de l'événement « PQPI », porté par l'AFEV et plusieurs partenaires, vise à valoriser l'engagement des jeunes et à impliquer les étudiants de Rodez.

Collaboration avec les Francas de Rodez en vue de de développer des formations citoyennes pour aider les jeunes délégués à mieux comprendre leur rôle et les sensibiliser à l'engagement.

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

Terminer les projets engagés du CMJ sur l'année 2025-2026. Une diffusion du film des 80 ans de la libération doit être faites pour les collégiens. Renouveler le CMJ en 2026.

L'identification d'un animateur référent sur le volet jeunesse et citoyenneté sera effectué.

Suite au rapprochement avec la MJC, concrétiser ce rapprochement en proposant des temps communs avec les différents dispositifs. Intégrer les clubs jeunes de la MJC qui le souhaitent sur des temps fort de la ville (animation de quartier, fêtes, évènements).

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité et la lisibilité des dispositifs et actions existantes à Rodez pour favoriser l'accompagnement de projets de jeunes, leur participation à des projets collectifs et l'engagement citoyen • Susciter l'innovation et des expérimentations locales sur ces questions • Renforcer la formation des professionnels qui accompagnent des projets collectifs de jeunes • Favoriser l'implication des jeunes dans ces démarches et définir avec eux les stratégies les plus pertinentes
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants, adolescents et jeunes Ruthénois (9-25 ans) et leurs parents • Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse • Etablissements scolaires • Fédérations d'éducation populaire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre appui sur la dynamique partenariale engagée par l'AFEV, la Ligue de l'enseignement, le SDJES, Information Jeunesse Aveyron, l'URQR pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire connaître les réunions proposées à Rodez pour initier / faire émerger une dynamique sur le territoire autour de la thématique de l'engagement des jeunes (en lien avec le réseau jeunesse) : accompagner des actions concrètes. ○ Capitaliser les savoir-faire mobilisés depuis plusieurs années dans le cadre des événements et actions portées par ce collectif d'acteur pour travailler les méthodologies, pratiques des acteurs • Faire connaître les ressources, dispositifs locaux et les développer : Accueils jeunes de proximité : un animateur de la Ville pourrait être référent « jeunesse et citoyenneté », pour faire du lien avec les différents acteurs impliqués dans la démarche : cela nécessite un temps de travail dédié à consacrer à ces dynamiques de participation citoyenne et d'implication des jeunes, dans l'ensemble des missions dévolues à cet animateur. Construire des passerelles – parcours citoyens - entre les différents dispositifs comme les chantiers jeunes 15-18 ans, le « conseil des jeunes » de la Ville (9-14 ans), l'accompagnement d'associations de jeunes, les « clubs » de la MJC où les jeunes sont en semi-autonomie, la Mission Locale dans le cadre du CEJ (16-25 ans) Aller au-devant des jeunes sur les lieux qu'ils fréquent au quotidien, faire connaître les ressources, identifier les besoins d'appui (logique d'aller-vers) • Valoriser systématiquement l'engagement des jeunes sur ces projets ou des projets accompagnés par la structure tout au long de l'année • Engager cette réflexion avec les jeunes eux-mêmes : permettre aux jeunes de s'exprimer, de se projeter sur un avenir à long terme sur le territoire, dès le plus jeune âge.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique enfance jeunesse
Echéancier	Dès 2025 et sur toute la durée de la CTG : Identifier un animateur référent citoyenneté et engagement des jeunes. 2026 Renouveau du CMJ et relance d'un processus citoyenneté.

	Développer les passerelles avec la Mission locale.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Développement des dispositifs favorisant la participation des jeunes et leur engagement citoyen• Evolution du nombre de projets collectifs portés par les jeunes dans le cadre des dispositifs portés par la Ville de Rodez• Evolution du nombre et analyse des profils des jeunes participant aux dispositifs favorisant leur participation citoyenne• Nombre d'événements jeunesse soutenus sur cette thématique (et couverture territoriale)• Analyse qualitative des productions du réseau enfance jeunesse sur cette thématique• Evolution de la connaissance par les jeunes Ruthénois des ressources mobilisables (reconduite de l'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic), et de leur degré d'appétence pour les différentes formes d'engagement collectif

PROJET

Action 11 : Mobiliser les *dispositifs financiers pour structurer la politique jeunesse* de la ville.

Contexte, Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

L'information des jeunes sur les ressources d'aide à l'autonomie est un enjeu clé identifié par les partenaires de la CTG. Le manque d'information est la principale raison du non-recours aux services et aides disponibles. Les enquêtes montrent que 1 jeune sur 5 (12-25 ans) ignore où pratiquer les activités qui l'intéressent, et plus de la moitié des parents de 6-11 ans et d'adolescents estiment ne pas être suffisamment informés des offres locales.

Les jeunes s'informent principalement via Internet, la famille ou les amis, mais peu via les professionnels jeunesse, qu'ils identifient rarement comme des interlocuteurs fiables. De plus, 30% des 12-25 ans ne savent pas s'il existe une structure pour les écouter et les aider à Rodez, et même ceux qui en sont informés (79%) ne les fréquentent pas.

Les jeunes expriment un fort intérêt (90% des 12-17 ans) pour une ressource d'information dédiée comme « Info jeunes ». Si la connaissance des dispositifs nationaux (service civique, Erasmus+) est bonne, seuls 8% des jeunes connaissent les aides locales comme la Bourse AJIR.

La coordination entre les acteurs locaux est insuffisante : chaque structure a développé ses propres pratiques de communication, souvent non partagées ou adaptées aux jeunes. La politique jeunesse est ancrée dans certains quartiers (Gourgan, Saint-Eloi), mais d'autres zones comme le centre-ville ne bénéficie pas de structures adaptées, bien que fréquentées par les jeunes.

La CTG devra améliorer la communication avec l'aide des jeunes eux-mêmes, renforcer le maillage de l'offre jeunesse sur tout le territoire, organiser davantage d'actions « hors-les-murs » et envisager le développement d'espaces d'accueil libres dans les zones non couvertes.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

L'évolution des ressources humaines au sein du service jeunesse a nécessité une priorisation des actions, ce qui a conduit à l'interruption de certaines initiatives pourtant lancées. Par ailleurs, le quartier de Saint-Éloi Camonil a été classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) en 2024. Les actions menées ont été les suivantes :

- Renforcement de la collaboration entre acteurs du loisir enfance jeunesse de la Ville (Juillet activité / Projet passerelle / Mutualisation de transports et d'activités)
- Etude du cadre réglementaire de la PS Jeune et de son adaptation sur la Ville.
- Etude du cadre réglementaire du CLAS / Rencontres entre acteurs / développement de passerelles avec la coordinatrice du CLAS de Rodez / Procédure de recrutement
- Réflexion sur la restructuration du service jeunesse et de ses dispositifs
- Renfort de **bénévoles** accompagnés par des **agents municipaux** complémentarité avec l'Accompagnement individuel de l'AFEV.
- Contrat de Ville : **recrutement d'étudiants** en renfort qui a permis la mise en place de passerelles entre la MDQ et l'université et à l'IUT, situés dans le quartier prioritaire de Saint-Éloi. Un dispositif qui bénéficie majoritairement aux familles des quartiers Politique de la Ville qui a permis de recenser les besoins en vue de basculer sur un dispositif CLAS.

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

	<p>Réflexion sur une évolution nécessaire du dispositif déclaré SDJES « accueil jeune » qui est aujourd'hui inadapté aux publics accueillis. (Manque de prise en compte des actions hors les murs / Aller vers / législation contraignante...)</p> <p>La PS Jeune permettrait de réadapter l'offre à la réalité du terrain.</p> <p>Renforcement de l'accompagnement à la scolarité pour les jeunes lors des temps d'accueil jeunes.</p>
Objectifs Opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion en vue de développer un dispositif CLAS Ados. • Articuler les dispositifs d'accompagnement à la scolarité Ruthénois. • Poursuivre la réflexion en vue de développer une PS jeunes • Développer l'offre et la lisibilité des dispositifs jeunesse
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Familles / Jeunes • Afev / ligue de l'enseignement et Centre Social / IUT / Université / Ecole / Collège / MJC / Francas /
Contenu	<p><u>Proposition de développement d'un CLAS</u></p> <p><u>Proposition de développement d'une PS Jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser le nombre d'animateur nécessaire à l'animation de ces dispositifs - Renforcer le travail partenarial avec l'IUT et la FAC - Renforcement des dispositifs jeunesse (...) - Présenter les projets - Mise en place (Communication / Coordination / ...) <p><u>Proposition de réunir les acteurs pour mener une réflexion sur La Cité éducative</u></p> <p>La Cité éducative s'adresse aux habitants des quartiers relevant de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans une dynamique nationale impulsée par le gouvernement et pilotée par le ministère chargé de la Ville et du Logement. Cette labellisation d'une durée de trois ans, vise à renforcer l'action éducative dans ces territoires.</p> <p>Elle poursuit plusieurs objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement éducatif des enfants dès 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, à tous les temps de leur vie : avant, pendant, autour et après l'école. • Fédérer et structurer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour d'enjeux communs, afin d'améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). • Développer des projets innovants et à forte valeur ajoutée, susceptibles d'être déployés à plus grande échelle. • Mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants pour en optimiser l'impact. <p>Ces actions s'articulent autour de trois axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le rôle de l'école - Favoriser la continuité éducative - Ouvrir le champ des possibles
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique enfance jeunesse
Echéancier	<u>Dès 2025</u>

	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec le pôle universitaire et l'Afev afin de valoriser l'engagement étudiant dans les quartiers dans leur cursus universitaire. - Finaliser la rédaction de la PS jeune - Engager l'écriture d'un CLAS Ados <p><u>2026/2027 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du dispositif PS jeune - Lancement du dispositif CLAS - Valoriser ces dispositifs dans le développement du PEDT. - Réunir les acteurs éducatif du QPV pour informer sur le dispositif « Cité éducative » <p>Durant toute la durée de la CTG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer / Rendre compte / Réadapter
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de famille concernées par l'accompagnement scolaire • Evolution du nombre de dispositifs jeunesse et de leur fréquentation. • Taux d'implication des étudiants et bénévoles • Evolution du nombre d'actions Hors les murs et d'Aller vers

Action 12 : Vers un réseau jeunesse.

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Les acteurs ayant participé aux rencontres thématiques de la première CTG regrettent le **manque d'espaces et de temps de mise en commun, de mise en synergie** : « *comment ce réseau pourrait de temps en temps se retrouver, se coordonner, histoire qu'on finisse par connaître qui fait quoi, quelles sont les ressources mobilisables... comment se fait-il que sur Rodez on n'ait pas ces temps-là ? Qui doit porter cette dynamique ? L'Agglo, la Ville ?* » (Verbatim acteurs)

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

Identification et participation aux différents groupe projets et réseaux en liens avec la jeunesse sur le territoire Ruthénois

Réseau Mobilité Internationale (pilotage Concordia) Collectif Engagement des Jeunes, Réseau Label Eco-Centre (ALSH labellisé), Réseau Promeneur du Net (Ligue de l'Enseignement), Projet Sport Santé (CLS), Projet Moral des Jeunes (MDA), Projet Parentalité et Jeunesse (collectif parentalité de Rodez).

La SDJES en liens avec l'URQR, la Caf et la MSA de l'Aveyron, ont initié en septembre 2024 des rencontres dans un premier temps individuel puis collective mais ciblé, dans le but de mener une réflexion sur la création d'un réseau jeunesse départemental.

En juin 2024, première rencontre départementale des acteurs CTG en vu d'organiser un rassemblement des acteurs jeunesse.

En janvier 2025 rassemblement à Arvieu avec 105 participants issus de différents horizons, a défini des pistes de travail pour la mise en place d'un réseau jeunesse aveyronnais. La SDJES, le Département, La CAF, la MSA et l'URQR s'associent dans la dynamique. La question de la gouvernance suscite cependant des interrogations face à des professionnels déjà très pris sur leurs missions respectives.

Des passerelles entre les Francas de Rodez et l'ALSH « Ados 12-17 ans » de la ville se font de manière régulière (mutualisation de transport, d'activités) afin de faire connaître l'offre jeunesse existante.

Les acteurs du sport et du loisir en direction de la jeunesse à Rodez sont très nombreux et des passerelles existent déjà pour le public 12-17 ans.

Pour les jeunes de 16 -25 ans, des liens ont été établi avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. (Mission Locale /Educ nat / MDA/ IUT / Fac / CLAJ / SPE Formation / ...)

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

Sur Rodez, de nombreux acteurs jeunesse ont une vocation départementale, la mise en place d'un réseau jeunesse à ce niveau est pertinent et peut permettre une mise en relation des acteurs qui peut aboutir par la suite a des projets plus spécifiques sur le territoire Ruthénois.

	<p>Une nécessité de participer aux différents projets sur le ruthénois et aux réseaux jeunes existants sur le territoire pour permettre l'interconnaissance et l'émergence de projet plus concret sur Rodez.</p> <p>Nécessiter de valoriser l'offre jeunesse, de mieux communiquer envers les familles, parents, jeunes, sur les dispositifs existants. La réflexion doit porter sur un document ressource utile pour le professionnel afin de mieux orienter le public mais également facilitant les familles dans le choix des offres liées à la thématique jeunesse.</p> <p>Une réflexion sur l'intégration d'un représentant de la jeunesse au CISPD sera engagé, pour permettre de nourrir cette instance.</p> <p>Un réajustement exhaustif de l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelles permettra de produire un document valorisant l'ensemble des services proposés sur la Ville.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une meilleure lisibilité de l'offre jeunesse du territoire • Communiquer largement sur cette offre auprès des acteurs et des publics concernés • Faciliter la concertation, coopération entre les acteurs locaux • Susciter des synergies, dynamiques collectives • Partager une ambition commune au service des jeunes du territoire • Travailler les passerelles sur les âges charnières entre l'enfance et l'adolescence notamment : passage au collège, peu de visibilité des enfants sur l'offre existante
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs jeunesse du territoire : institutions, collectivités, associations • Jeunes ruthénois (12-17 ans / 18-25 ans) et leurs parents
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur un outil de communication commun avec les acteurs jeunesse de Rodez - MJC, AFEV, Information Jeunesse Aveyron, Ligue de l'enseignement, Francas, Maison des Adolescents, Mission locale, représentants d'associations/équipements sportifs et culturels (le Club,...), Progress, représentants d'associations de jeune, le CLAJ, Collèges, Lycées et Organisme de Formation et Etudes Sup -, ayant vocation à effectuer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un recensement de l'offre jeunesse existante à l'échelle de Rodez, valorisé dans le cadre d'un outil de communication dédié • Cette dynamique de projets devra permettre aux participants de travailler au fil de l'eau sur les contours d'un réseau jeunesse, en termes : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'objectifs : prendre le temps de définir collectivement avec les acteurs ce qu'ils attendent (ou attendraient) de ce réseau (interconnaissance ? Veille sur les besoins ? Actions communes ?), leur condition d'engagement dans ce collectif (en termes de temps) ○ De publics-cibles ou de champs de besoins prioritaires à travailler ○ Composition : quelle place des institutions ? Des associations ? Des publics ? ○ D'animation : une animation collégiale ? Un ou plusieurs pilotes ? Quelles possibilités de mobilisation de chacun ? ○ De financement : quelle prise en compte du temps incompressible d'animation / coordination consacré à ce collectif / réseau ?
<p>Moyens matériels, humains et financiers</p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG et référent(e) thématique enfance jeunesse.</p>

<p>Echéancier</p>	<p><u>2025</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un outil commun - Recensement de l'offre - Réalisation d'une plaquette d'information sur l'offre jeunesse existante <p><u>2026</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de la plaquette d'information sur l'offre jeunesse sur le Ruthénois - Etudes des manques sur le territoire - Réflexion à des propositions concrètes pour pallier ces manques <p><u>A partir de 2027</u> : Faire réseau sur Rodez ?</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en œuvre du réseau • Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau • Taux de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) • Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils

PROJET

Orientation 3 : Conforter la cohésion sociale et agir sur les facteurs de fragilisation

Action 13 : Repenser les structures Maisons de quartier

Contexte, Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Rodez dispose d'un tissu associatif très actif, d'un centre social agréé et de deux Maisons de quartier assurant des fonctions d'accueil, d'animation territoriale, de soutien à la vie associative et de coordination partenariale. La Ville souhaitait renforcer leur rayonnement en les positionnant comme des « Maisons des habitants », ouvertes à tous et vecteurs de projets avec les habitants et les partenaires.

Malgré plusieurs dynamiques de coopération déjà engagées, l'ancrage territorial de ces structures restait insuffisant, et leurs missions manquaient de clarté. À Saint-Éloi notamment, habitants et acteurs avaient du mal à distinguer les rôles de chaque structure, en particulier par rapport au centre social, ce qui freinait les coopérations.

Cette confusion était accentuée par des appellations peu explicites, comme « Maison de quartier », qui ne reflétaient pas leur véritable périmètre d'action à l'échelle de la ville. Le centre social lui-même restait parfois mal identifié par les habitants.

Le renouvellement des équipes et le besoin de structuration appelaient un accompagnement spécifique, pour partager les évolutions avec les partenaires et les habitants. L'élaboration d'un projet social partagé constituait dès lors un levier essentiel pour faciliter l'appropriation et la coopération autour de ces équipements.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

La prise en compte des remarques formulées par les acteurs locaux lors de la phase de diagnostic a conduit la Ville à réajuster le rôle de la Maison de quartier de Saint-Éloi, tout en engageant une réflexion sur celle de Gourgau. En octobre 2022, la Ville a ainsi décidé d'implanter une Maison France Services (MFS) dans les locaux de la Maison de quartier de Saint-Éloi. Une évolution qui a permis de renforcer la vocation sociale de la structure en plus des travailleurs sociaux du Département. Les retours et bilans indiquent que cette Maison France Services a su trouver sa place au sein du quartier.

Le volet animation de quartier a, quant à lui, été davantage développé en lien avec le Centre social, notamment grâce au recrutement d'une animatrice dédiée au sein de cette structure.

Par ailleurs, le classement du quartier Saint-Éloi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) conduira la Ville à ajuster sa stratégie et à renforcer sa collaboration avec les services de l'agglomération dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

Concernant la Maison de quartier de Gourgau, une réflexion a également été engagée afin de clarifier le projet porté par la structure. Des démarches ont été entreprises dans le but de créer un EVS. La présence de l'Accueil collectif de mineurs des Francas et l'occupation totale des salles limitent les possibilités d'évolution. Par ailleurs, la capacité actuelle de la structure

ne semble plus adaptée aux besoins des Francas qui ont été contraint de demander une dérogation afin d'augmenter temporairement le nombre de place.

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

La classification du quartier Saint-Éloi Camonil en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), ainsi que l'implication de la Ville dans l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, imposent une réorientation stratégique à l'échelle municipale.

La coordination entre les acteurs sociaux et éducatifs représente un enjeu central, à la fois pour le Contrat de Ville et la CTG. Dans ce contexte, le positionnement du poste de chargé de coopération sur des missions de co-pilotage ou de coordination d'actions relevant du Contrat de Ville s'impose comme une évidence, afin de renforcer l'impact des politiques publiques sur le quartier. Ce fonctionnement permettra également une vue d'ensemble dans le but de penser le quartier de demain avec la prise en compte des orientations de la CTG.

Par ailleurs, la concertation étant un levier essentiel du développement du Contrat de Ville, le rôle des agents de la Maison de quartier de Saint-Éloi devra être renforcé.

Concernant la Maison de quartier de Gourgan, une réflexion d'ensemble devra également être engagée. L'état matériel du bâtiment, la nécessité de travaux, ainsi que l'occupation actuelle par les Francas devront être pris en compte dans la définition du futur projet de la structure.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la complémentarité entre les structures sociales du quartier de St Eloi• Renforcer les synergies entre contrat de ville et CTG• Engager des travaux de rénovation et/ou de mise aux normes sur Gourgan• Redéfinition des usages de la structure de Gourgan• Élaboration d'un nouveau projet de structure avec les habitants et les partenaires
Public cible	<ul style="list-style-type: none">• Equipes des Maisons de quartier / Francas• Elus et services concernés de la Ville de Rodez• Partenaires de la CTG et du Contrat de Ville• Enfants, jeunes et familles de Rodez
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Consolider l'ancrage de la Maison France Services, en lien avec les travailleurs sociaux du Département, afin de poursuivre sa vocation sociale renforcée.• Poursuivre la dynamique d'animation de quartier, en accentuant la dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs en s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville.• Renforcer le rôle des agents de la Ville dans la mise en œuvre et l'animation du nouveau Contrat de Ville en particulier sur la concertation et la proximité avec les habitants.• Soutenir le positionnement stratégique du chargé de coopération, en lien avec la CTG (Convention Territoriale Globale) et le Contrat de Ville, pour favoriser une approche transversale des politiques publiques sur le quartier QPV Saint-Éloi Camonil. <p>Évolution du projet pour la Maison de quartier de Gourgan</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion sur la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS), en s'appuyant sur les partenaires existants, notamment les Francas. • Mener une étude sur la capacité et l'usage des locaux, en lien avec l'occupation actuelle (salles saturées, besoins des Francas) et identifier les possibilités d'évolution. • Lancer un diagnostic technique du bâtiment, afin de planifier les travaux nécessaires et inscrire l'évolution de la structure dans une stratégie plus globale d'adaptation aux besoins du territoire.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG
Echéancier	<p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réflexion sur le projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) à Gourgan. • Mise en place de la concertation avec les habitants et les partenaires à Saint-Éloi. • Définition du positionnement opérationnel du poste de chargé de coopération en lien avec la CTG et le Contrat de Ville. • Déploiement des actions d'animation et de participation à Saint-Éloi, en lien avec le nouveau Contrat de Ville. <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement des éventuels travaux d'adaptation du bâtiment de Gourgan, selon les conclusions du diagnostic. • Consolidation des partenariats autour de l'EVS (Francas, acteurs associatifs, etc.). • Communication ciblée sur l'évolution des missions et services des deux structures, pour renforcer leur visibilité et leur lisibilité auprès des habitants. • Déploiement des actions d'animation et de participation à Saint-Éloi, en lien avec le nouveau Contrat de Ville. <p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montée en charge de l'EVS de Gourgan avec premières actions concrètes portées en autonomie ou partenariat. • Déploiement des actions d'animation et de participation à Saint-Éloi, en lien avec le nouveau Contrat de Ville.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réalisation du projet social</u> : formalisation d'un document – cadre d'orientations et d'un plan d'actions pluriannuel • Nombre de rencontres organisées pour l'élaboration du projet • Nombre de participants à l'élaboration du projet : partenaires impliqués et profils des habitants mobilisés • Taux de satisfaction des équipes, habitants et partenaires vis-à-vis de la démarche

Action 14 : faciliter la mise en réseau des acteurs qui œuvrent en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité

Contexte,
Problématique

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG

Rodez bénéficie d'un **tissu social dense et diversifié**, avec plusieurs structures de proximité (Maisons de quartier, centre social, MJC, CCAS, etc.) assurant un **accueil et une orientation** pour des publics en difficulté, quel que soit le type de besoin (social, administratif, familial, etc.). Toutefois, **le manque de lisibilité et de coordination de ces ressources** pose problème pour les usagers, qui se retrouvent souvent perdus ou contraints de se déplacer d'un service à un autre. Une part importante des habitants ignore vers qui se tourner en cas de besoin, et une proportion non négligeable préfère se débrouiller seule.

Les professionnels saluent la qualité des coopérations, mais soulignent un **déficit d'interconnaissance entre acteurs** et l'absence d'outils partagés (comme un répertoire commun des ressources). En réponse, les partenaires de la CTG souhaitent initier une **dynamique de réseau**, favorisant une meilleure connaissance mutuelle des structures, le partage d'informations, et la mise en place de **formations interinstitutionnelles** (ex. : autour du numérique, de l'accès aux droits), pour construire une **offre de services plus cohérente** et faciliter l'orientation des publics sur l'ensemble du territoire.

2 - RAPPEL DES ACTIONS MENEES SUR LA PRECEDENTE CTG

Dans le cadre du Contrat de Ville 2024–2030, qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires de Rodez, et notamment à Saint-Éloi – Camonil, la Ville de Rodez s'est pleinement mobilisée pour faire vivre les cinq grandes priorités de ce dispositif : égalité des chances, cohésion sociale, dynamisation économique, amélioration du cadre de vie et transition écologique.

Au-delà de son engagement dans le pilotage local, la Ville a renforcé son rôle de coordination et d'animation de proximité en s'appuyant sur ses équipements, ses agents et ses partenariats de terrain. Le positionnement stratégique du chargé de coopération CTG, en lien étroit avec le service Politique de la Ville de Rodez Agglomération et la chargée de mission action cœur de Ville, a permis de structurer une collaboration renforcée, garantissant une implication active et cohérente de la commune dans la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Des rencontres ont été organisées avec les habitants, les associations et les partenaires du quartier Saint-Éloi – Camonil afin de présenter les enjeux du nouveau contrat, encourager l'appropriation locale et initier une dynamique participative durable. Par ailleurs, la Ville participe activement aux rencontres mensuelles regroupant les services de Rodez Agglomération, la commune d'Onet-le-Château, l'ANCT et le Département, afin de coordonner les appels à projets et d'assurer l'adéquation des financements avec les besoins du territoire.

Enfin, la restructuration du CCAS engagée par la Ville contribue à renforcer l'articulation entre les politiques sociales et les priorités du Contrat de Ville, dans une logique de cohérence et d'efficacité au service des habitants des quartiers

3 - POURSUITE DES ACTIONS DANS LA NOUVELLE CTG

Afin de garantir la continuité des actions engagées, la Ville et la Caf doivent définir conjointement les missions à poursuivre et formaliser l'implication du chargé de coopération dans la mise en œuvre du Contrat de Ville La Ville de Rodez **devra poursuivre** son engagement en faveur du quartier Saint-Éloi – Camonil à travers des actions visant à renforcer la participation citoyenne, faciliter l'accès aux droits, soutenir l'accompagnement des jeunes et favoriser l'insertion professionnelle. Une coordination étroite avec les partenaires institutionnels et une meilleure articulation avec les politiques municipales **permettra** d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace. Les quartiers en veille (Gourgan /cœur de ville) ne doivent pas être oublié et doivent être pris en compte dans les actions engagées.

Objectifs opérationnels

- **Renforcer l'interconnaissance** entre acteurs sociaux, éducatifs, sanitaires, associatifs.
- Participer **aux groupes de travail** d'acteurs pour l'accueil, l'écoute et l'orientation des publics vulnérables.
- **Développer des outils partagés** d'information pour faciliter l'orientation des usagers (répertoire de ressources, cartographie des services, etc.).
- **Mettre en place des formations interprofessionnelles** (accès aux droits, numérique, lutte contre l'illettrisme, etc.).
- **Améliorer la coordination** entre les dispositifs de la CTG et du Contrat de Ville
- **Favoriser la participation des habitants** à l'élaboration des réponses aux besoins locaux.
- **Identifier les freins d'accès aux services** et co-construire des solutions adaptées avec les partenaires et les habitants.
- Poser les bases dans le but de doter la ville d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale
-

Public cible

- Institutions, collectivités et associations (professionnels et bénévoles) qui œuvrent en faveur des publics en situation de vulnérabilité sur le territoire Ruthénois
- Représentants de bénéficiaires d'aides ou dispositifs d'accompagnement

Contenu

- Dans les prochaines années, la Ville de Rodez poursuivra son engagement aux côtés de Rodez Agglomération pour faire vivre le Contrat de Ville 2024–2030 sur le quartier Saint-Éloi – Camonil, en mettant en œuvre des actions concrètes et ciblées autour de ses priorités.
- Un accent particulier sera mis sur la **participation citoyenne**, avec l'organisation régulière de temps d'échange et de concertation avec les habitants, le soutien aux initiatives locales et la création d'espaces d'expression collective, tels qu'un comité d'habitants ou des budgets participatifs.
- La Ville renforcera également **l'accès aux droits**, en consolidant l'offre de proximité autour de la Maison France Services, en développant des permanences sociales et en soutenant les actions de médiation en lien avec les partenaires institutionnels.
- **L'accompagnement éducatif et jeunesse** fera l'objet d'une attention particulière, avec le développement d'actions de soutien à la réussite scolaire, le renforcement de l'offre pour les jeunes en matière de citoyenneté, d'insertion et de loisirs, et le soutien aux structures de jeunesse, notamment à Gourgan.

	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan économique, des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion seront développées, telles que l'organisation de forums emploi dans le quartier, l'accompagnement de parcours individualisés, et le soutien à l'entrepreneuriat local. • La transformation du cadre de vie constituera un autre levier essentiel, avec des aménagements de proximité pensés avec les habitants, l'amélioration de l'habitat en lien avec les bailleurs, et le renforcement de la sécurité et des mobilités douces. • Dans le même temps, la transition écologique sera encouragée à travers des actions de sensibilisation, la création d'espaces verts partagés, et la promotion des mobilités durables et des éco-gestes du quotidien. • Enfin, la gouvernance locale sera renforcée par une coordination étroite avec les partenaires (Rodez Agglomération, Département, ANCT), un suivi régulier des projets et une meilleure articulation entre les politiques municipales (CTG, CCAS, politique jeunesse, etc.).
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG
Echéancier	<p><u>Premier semestre 2025</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe projet - Définition des contours de ce réseau : fonction, composition, désignation du porteur de projet, fonctionnement, animation, périmètre d'action... <p><u>A partir du second semestre 2026</u> : premières rencontres du réseau</p> <p><u>2025-2027</u> : animation du réseau, propositions d'actions,</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en œuvre du réseau • Nombre et profils des partenaires impliqués dans le réseau • Nombre et types de rencontres proposées • Nombre de participants et degré de satisfaction des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction) • Analyse qualitative des productions facilitées par le réseau : actions communes, outils,...

Action 15 : Créer les conditions favorables au développement d'Espaces de Vie Sociale.

Contexte, Problématique

Cette action vise à favoriser l'émergence d'**Espaces de Vie Sociale (EVS)** dans **chacun des Quartiers en veille Politique de la Ville** de la commune, en cohérence avec les orientations de la CTG et les enjeux du Contrat de Ville. Actuellement, seul le quartier de St Eloi est couvert par un équipement conventionné avec la CAF avec le centre Social. L'objectif est d'élargir la couverture aux Quartiers en veille Politique de la Ville soit les quartiers de Gourgan et de St Eloi , tout en mobilisant les habitants et le tissu associatif local.

1. Sensibiliser et mobiliser les acteurs associatifs

- Organisation de **réunions d'information collectives** à destination des associations pour présenter le dispositif EVS, ses finalités et les modalités de l'appel à projets annuel de la CAF.
- Diffusion de supports pédagogiques et de fiches pratiques à l'usage des associations souhaitant s'engager.
- Présentation de retours d'expérience d'acteurs déjà impliqués dans un EVS.

2. Identifier et accompagner les porteurs de projets

- **Repérage proactif** d'associations de proximité, investies localement ou porteuses d'un projet d'animation sociale.
- Mise en place de **temps de travail collectifs et individuels** avec les structures volontaires (appui au diagnostic, co-construction du projet social, rédaction de la demande de subvention, etc.).
- Soutien technique et méthodologique en amont de la sortie de l'appel à projet EVS CAF (juillet).

3. Créer des dynamiques de co-construction avec les habitants

- Intégrer les habitants dans toutes les phases du projet (diagnostic, définition des actions, gouvernance participative).
- Soutenir des démarches favorisant la **prise de responsabilité des habitants** et l'animation collective des territoires.
- Encourager les initiatives de solidarité de proximité, d'**entraide intergénérationnelle** et de **cohésion de quartier**.

4. Favoriser un maillage territorial cohérent

- Veiller à ce que **chaque QPV** bénéficie à terme d'un EVS ancré, identifié, et complémentaire des autres dispositifs sociaux et éducatifs.
- Intégrer les écarts dans la réflexion territoriale (zones non couvertes, besoins émergents).
- Travailler en **transversalité avec les services municipaux et les partenaires CTG/Contrat de Ville** pour éviter les doublons et renforcer la lisibilité de l'offre sociale.

Objectifs Opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer de nouveaux porteurs de projets - Couvrir les quartiers en veille PI de la ville de la commune en EVS, - Faire des habitants des acteurs à part entière des EVS - Accompagnement des associations par la CAF et la commune - Organisation d'informations collectives sur le dispositif EVS - Travail de repérage des associations susceptibles de porter un EVS - Mise en place de temps de travail collectifs et individuels auprès des associations désireuses de s'engager dans une réponse à l'appel à projet EVS
Public cible	Les associations du territoire, les habitants des quartiers
Contenu	Résultats attendus Emergence d'espaces de vie sociale permettent de renforcer les liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage. Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de Responsabilité des habitants des quartiers Développement des actions collectives visant à favoriser la cohésion sociale
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG /Responsable politique de la Ville
Echéancier	2025 : rencontre de potentiels porteurs de projet et présentation du dispositif 2026 : période d'accompagnement des porteurs de projet dans la réalisation de leurs projets sociaux et diagnostics 2027 : ouverture effective d'un EVS
Indicateurs d'évaluation	Réalisation d'une information collective Nombre de temps de travail collectifs et individuels Nombre de familles touchées par les actions AVS Nombre de quartiers couverts Nombre de réponses aux Appels à projets sur 5 ans Nombre de nouveaux porteurs de projets Nombre d'Espace de Vie Sociale créés

Action 16 : Développer les stratégies d'« aller-vers »

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE LA PRECEDENTE CTG	
Contexte, Problématique	<p>Le diagnostic mené dans le cadre de la CTG a mis en lumière un enjeu majeur : de nombreux habitants ne mobilisent pas les services ou ressources à leur disposition, par méconnaissance, éloignement, ou par crainte d'être stigmatisés. Les chiffres issus du Schéma départemental des services aux familles confirment cette distance : seuls 9 % des parents mentionnent les travailleurs sociaux comme interlocuteurs, et à peine 2 % les associations de proximité.</p> <p>Face à cette réalité, les acteurs locaux souhaitent s'inscrire dans des démarches proactives d'« aller-vers », en investissant davantage les espaces du quotidien (lieux publics, événements locaux, quartiers peu desservis) pour créer un lien de proximité avec les publics dits « éloignés ».</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les structures volontaires pour s'engager dans ces démarches. • Définir les publics prioritaires à rencontrer. • Cibler les lieux et temps propices à l'intervention « hors les murs ». • Créer et mutualiser des outils adaptés et mobiles. • Organiser des temps de partage d'expériences et de formation entre acteurs.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels et bénévoles en lien avec les publics éloignés des services (géographiquement et/ou socialement). • Porteurs de projets locaux. • Habitants peu connectés aux services ou dispositifs d'accompagnement (familles isolées, quartiers moins desservis...).
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic partagé avec les structures locales (centre social, maisons de quartier, associations, services publics...) pour repérer les actions pouvant être proposées hors les murs (permanences, animations, soutien à la parentalité, médiation culturelle...). • Ciblage des territoires prioritaires : quartiers peu couverts (Calcomier, Cardaillac, Saint-Félix...), lieux neutres (écoles, médiathèque...), événements publics (fêtes de quartier, inscriptions scolaires...). • Mise en place d'outils itinérants : bibliothèque mobile, triporteur, stands modulables, supports visuels identifiables (kakemonos, kits portatifs...). • Organisation de temps de professionnalisation : ateliers, échanges de pratiques, formation à la posture de l'« aller-vers » et au vocabulaire partagé. Ces rencontres pourront s'appuyer sur le réseau d'accès aux droits.
Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé(e) de coopération CTG
Echéancier	<p><u>Dès 2026</u> : Mettre en place un groupe de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation d'une première réunion du groupe projet permettant de travailler sur les outils et dispositifs à imaginer pour développer ces actions d'« aller vers »

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et nature des actions développées.
- Diversité des partenariats mobilisés.
- Étendue géographique de l'intervention.
- Profil et nombre des publics rencontrés.
- Participation aux temps de formation/échange.
- Degré de satisfaction des publics et partenaires (questionnaires, retours d'expérience...).

PROJET

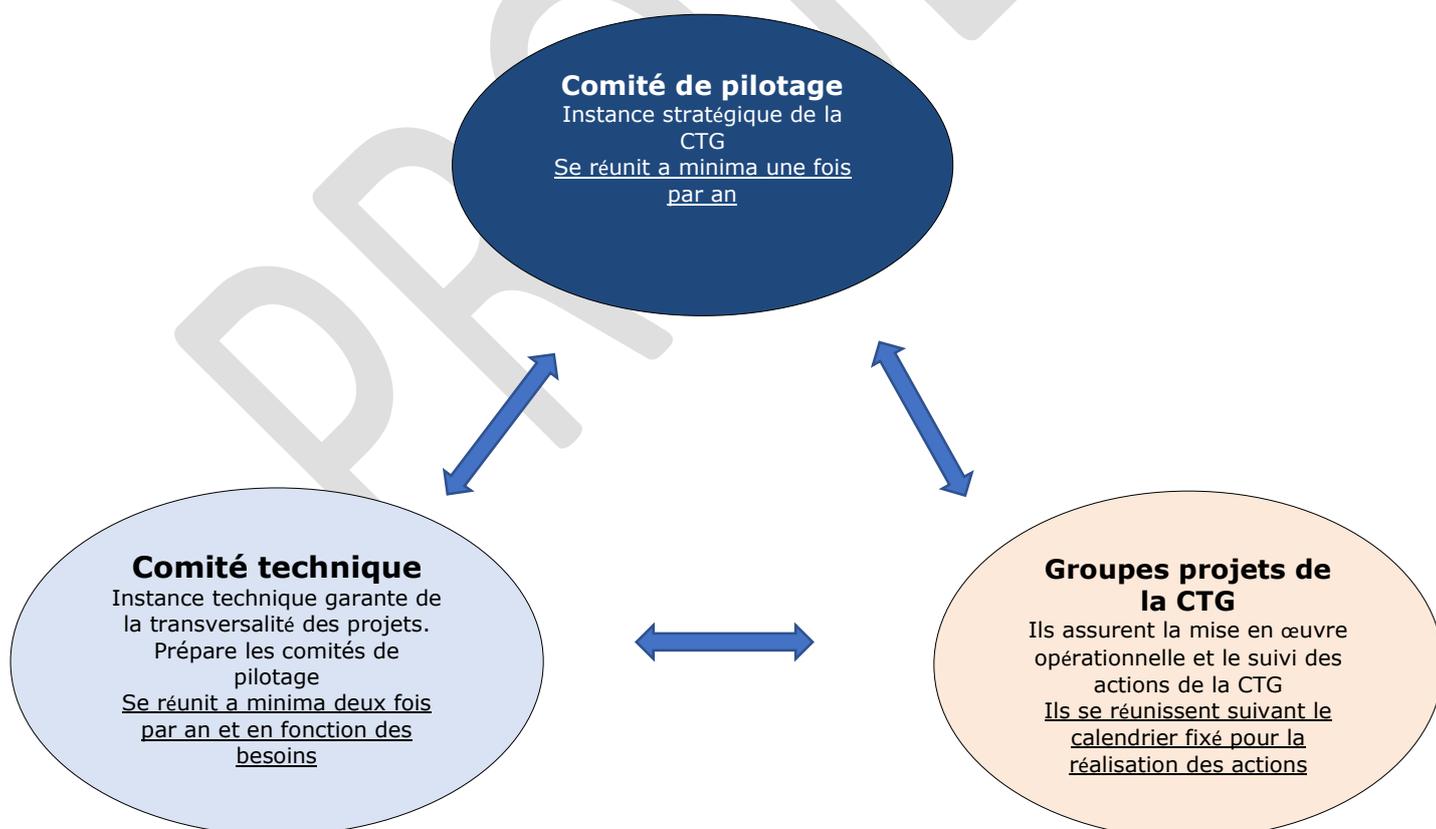
ANNEXE 3 MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Pour mener à bien les orientations de la Convention Territoriale Globale, les partenaires signataires ont mis en place une gouvernance, via des instances de pilotage, de coordination et de suivi technique. L'organisation définie vise à favoriser la **participation de l'ensemble des parties prenantes à la réussite des actions**, à **rendre fluide et efficiente leur animation** et le **déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances de la CTG permet de garantir la **collégialité** des analyses et des orientations, pour favoriser une **coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population de la Ville de Rodez.

Le Comité de pilotage constituera l'instance stratégique, de pilotage de la CTG. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.

La gouvernance de la Convention territoriale globale de la Ville de Rodez 2025- 2027



Le Comité de pilotage

Composition
<p>Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques et techniques référents de la Ville de Rodez (élus référents, Direction Générale des Services, services concernés par la CTG et Chargé(e) de coopération CTG), de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron (Directeur, Responsable du Pôle Partenaires et Conseillère Technique Territoriale).</p> <p>En fonction des thématiques traitées, le Comité de pilotage pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités ».</p>
Animation
<p>Il est réuni sous l'autorité de Monsieur le Maire de la Ville de Rodez, en coordination avec la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron. La Ville de Rodez sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf.</p>
Fonctions
<p>C'est l'instance stratégique, de pilotage de la CTG. Elle a pour fonction de piloter l'avancée du plan d'action, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin de la CTG) et en validera les conclusions.</p>
Organisation
<p>Cette instance se réunit une fois par an.</p> <p>Ses travaux seront préparés en amont par le Comité technique et le/la chargé(e) de coopération de la CTG</p>

Le Comité technique

Composition
<p>Le Comité technique de la CTG est composé des représentants techniques de la Ville de Rodez (chargé(e) de coopération et référent(e)s thématiques) et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron.</p> <p>En fonction des thématiques traitées, le Comité technique pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités ».</p>
Animation
<p>Le/la Chargé(e) de coopération CTG de la Ville sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf.</p>
Fonctions
<p>Le Comité technique est une instance d'animation et de coordination des travaux des groupes projets de la CTG, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre, de la bonne circulation de l'information entre les différents groupes et les autres instances de la CTG. Il sera en charge du suivi des projets et de l'élaboration des bilans des actions engagées, de la préparation technique du Comité de pilotage.</p>
Organisation
<p>Cette instance se réunira a minima deux fois par an en fonction du calendrier de la CTG et selon les besoins.</p> <p>Ce comité technique sera préparé en amont et animé par le/la Chargé(e) de coopération de la CTG</p>

Les Groupes Projets de la Convention Territoriale Globale

Composition
Les groupes seront composés de représentants techniques des partenaires de la CTG, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité.
Animation
Ces groupes seront animés par un pilote (Chargé(e) de coopération CTG et/ou référent(e)s thématiques) et seront ouverts à tout partenaire partie prenante de la thématique. Le pilote a en charge l'animation du groupe et le recueil des indicateurs d'évaluation. Il s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations de la CTG. Il rend compte de l'avancée des travaux au Comité technique.
Fonctions
Les groupes projets sont en charge de la mise en œuvre des actions. Ils peuvent suivre plusieurs actions de la CTG.
Organisation
Les groupes projets se réunissent suivant l'échéancier défini pour chaque action. Lorsque l'action est finalisée, le groupe projet n'a pas vocation à poursuivre ses travaux.

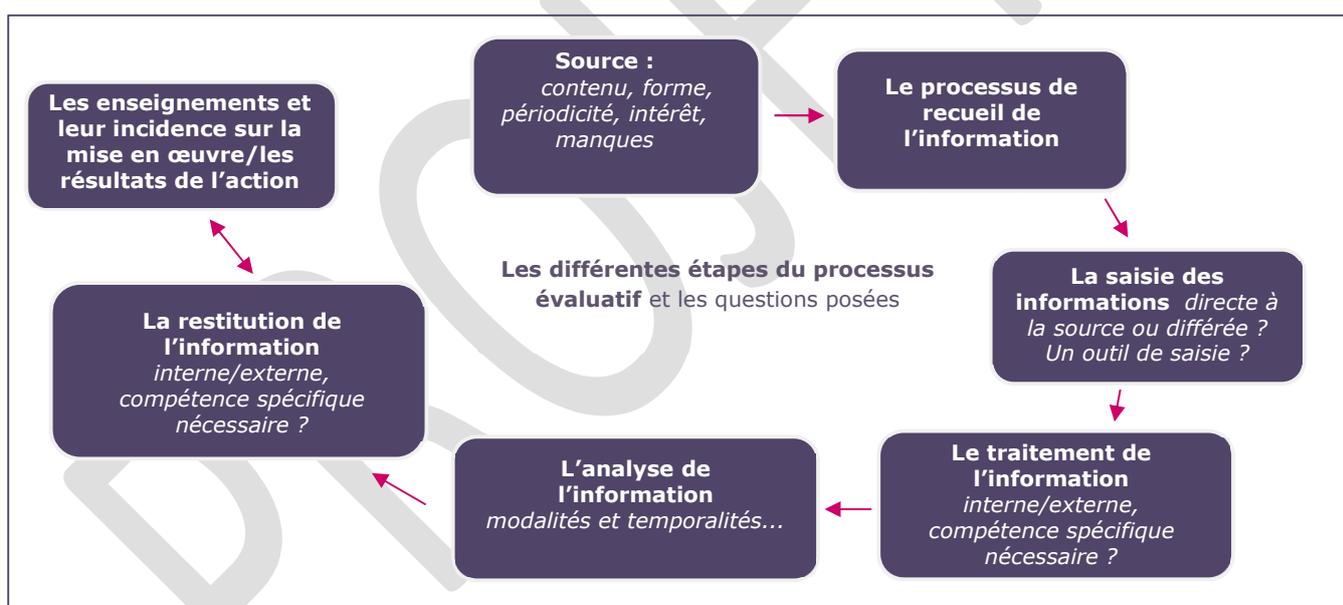
ANNEXE 4 EVALUATION

Le suivi et l'évaluation des actions de la CTG sont essentiels et ont été pensés dès l'élaboration du document.

La démarche évaluative choisie par les partenaires s'appuie sur **un nombre limité mais choisi d'indicateurs**, en écho avec les orientations stratégiques de la CTG, le contenu et les objectifs opérationnels fixés pour chaque action. Ces indicateurs d'évaluation sont précisés au sein de chacune des fiches-actions. **Ils feront l'objet d'un suivi au fil de l'eau (chaque année) et d'une analyse globale à mi-chemin, afin d'identifier les correctifs éventuels à apporter à la conduite/mise en œuvre de l'action, et à la fin de la CTG.**

Ces indicateurs alimenteront l'**analyse qualitative collégiale** des partenaires impliqués dans chacun des groupes projets, en charge par ailleurs de faire remonter les retours des acteurs / publics concernés par l'action sur le terrain.

Au-delà des indicateurs en eux-mêmes, **l'ensemble du processus évaluatif** sera anticipé par le pilote de chaque Groupe Projet dès le lancement de la démarche, afin de répondre aux questions posées par chacune des étapes suivantes :



Les informations (consolidation des données associées aux indicateurs, résultats obtenus, retours de terrain, analyse qualitative des partenaires) seront consolidées au sein des Groupes Projet, partagées au sein du Comité technique, et mises en débat dans le cadre des rencontres du Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale de la Ville de Rodez.

ANNEXE 5
LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE ET LA CAF DANS
LE CADRE DU BONUS TERRITOIRE

VILLE DE RODEZ	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	<p>Crèche familiale Rue Planard 12 000 RODEZ</p> <p>Multi accueil « Les Lutins » Rue Planard 12 000 RODEZ</p> <p>Multi accueil « Farandole » Rue Planard 12 000 RODEZ</p> <p>Multi accueil « les P'tits Loups » Rue de Bruxelles 12 000 RODEZ</p> <p>Multi accueil « les Confettis » Rue Louis Dausse 12 000 RODEZ</p>
RPE	RPE Mill' couleurs - Impasse Ste Barbe 12 000 RODEZ
ALSH	<p>Accueil de Jeunes Gourgan Maison de quartier, Bd de Lattre de Tassigny 12 000 RODEZ</p> <p>Accueil de Jeunes St Eloi Maison de quartier, Impasse Paul Ramadier 12 000 RODEZ</p> <p>Juillet activités Service des Sports, Route de Moyrazès 12 000 RODEZ</p> <p>La Petite récréée Gourgan Maison de quartier Bd de Lattre de Tassigny 12 000 RODEZ-</p> <p>Alsh Ados Gourgan Maison de quartier, Bd de Lattre de Tassigny 12 000 RODEZ</p> <p>Alsh Ados St Eloi Maison de quartier, Impasse Paul Ramadier 12 000 RODEZ</p>
Séjours	Séjours St Eloi et Gourgan

ANNEXE 6
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RODEZ
EN DATE DU 23 JUIN 2025

PROJET